

Abonnements par la poste :

Table with subscription rates for Canada and the United States, including daily and weekly editions.

LE DEVOIR

Rédaction et administration : 43, RUE SAINT-VINCENT MONTREAL. TÉLÉPHONES : ADMINISTRATION: Main 7461 RÉDACTION: Main 7460

Directeur : HENRI BOURASSA.

FAIS CE QUE DOIS !

LA LECON PORTE

Les deux feuilles de M. Hugh Graham ont fait ce qu'elles ont pu pour atténuer l'effet des révélations produites au tribunal sur leurs communes relations: silence complet d'abord, puis, après les récits publiés par les journaux français et la Gazette, note incolore et brève qui permettra de dire qu'on a parlé du sujet mais ne laissera guère de trace sur l'esprit d'un public habitué aux gros titres.

La nouvelle pourtant en valait la peine. Ce n'est pas tous les jours qu'on apprend qu'un propriétaire de journal censement tory se trouve en même temps maître d'une feuille libérale, censée rivale de son propre journal. Mais, comme l'on comprend que M. Hugh Graham, en dépit de sa pratique des caractères gras et des titres à effet, ne tiens pas à fixer sur ce point l'attention d'un public distrait! Cela pourrait inciter à tant de réflexions efficaces les bonnes gens qui s'arrêteraient un moment à jongler là-dessus.

L'extrême discrétion des journaux de M. Hugh Graham n'empêchera tout de même pas la leçon de porter. Ce que lord Atholstan ne juge point à propos de souligner, d'autres le souligneront pour lui. A Montréal, les journaux nationalistes ont seuls jusqu'ici tiré la leçon de l'incident de la semaine dernière, mais à Toronto le Globe — qui est bien rarement d'accord avec nous — vient de se mettre de la partie. Il trouve, lui aussi, que la situation est intenable.

Le Globe, après avoir cité le Devoir, conclut :

Le Globe, en plusieurs occasions, a vigoureusement approuvé le projet de faire inscrire les noms des propriétaires de tous les journaux soit dans les documents officiels, soit dans leurs propres colonnes. Un journal a des obligations envers le public, et la question de savoir qui en est le propriétaire est une question d'intérêt public. Ses lecteurs ont le droit de savoir pour qui il parle. Ils ont le droit de savoir s'il sert des intérêts particuliers ou s'il est en mesure de servir l'intérêt public et de faire ce qu'il veut. L'incident de Montréal est un argument décisif en faveur de la politique de publicité que la loi a rendue obligatoire de l'autre côté de la frontière.

Cela pourra prendre du temps encore: il s'agit de rompre avec des habitudes anciennes, que favorisent des intérêts et des appétits puissants, mais l'on y viendra sûrement. Le public, un jour ou l'autre, se rendra compte de l'absurdité de la situation qu'il tolère. Comment! s'il s'agit de la plus mince opération, il fait mentalement l'examen de l'homme qui lui propose une affaire ou lui offre un conseil, mais, lorsqu'il s'agit de choses publiques, il accepte d'être informé et conseillé par des masques. Il accepte d'ignorer totalement qui lui parle, et sa moralité aussi bien que sa compétence. Si on lui proposait d'aller dans une réunion publique entendre un discours anonyme, déroulé par un phonographe que dirigerait un opérateur caché, il serait tout de suite mis en méfiance. Il demanderait à savoir qui veut ainsi lui parler. Or, au fond, quelle différence y aurait-il entre ce discours et ceux qu'on permet à des anonymes de tenir dans des feuilles dont personne ne sait à qui elles appartiennent.

Non! Cet état de choses n'a si longtemps duré que parce que l'intérêt d'un trop grand nombre se combinait avec l'apathie du public pour empêcher qu'on y songe. Il faut qu'il disparaisse, et pour cela il n'y a qu'à amener le public à réfléchir. Nous nous y efforçons, pour notre part; nous prions nos amis de faire de même.

L'heure est arrivée, elle devrait l'être depuis longtemps, où chacun doit prendre en pleine lumière la responsabilité de ses actes, où chacun doit savoir à qui il a affaire. Il faut que lord Atholstan et ses pareils se promènent à visage découvert.

Omer HEROUX.

LE DOCTEUR FALARDEAU

Frappé en pleine jeunesse et en plein succès, le docteur Falardeau vient de mourir à l'Hôtel-Dieu où il s'était précocement acquis la réputation d'opérateur habile et entreprenant jusqu'à l'audace. Cette audace, elle s'appuyait sur un fond de science solide et était favorisée par une sûreté de main remarquable.

L'homme valait le médecin. Un prêtre, qui avait eu à recourir souvent à ses services pour les protégés de l'oeuvre qu'il dirige nous disait hier: "Jamais je n'ai vu charitable plus aimable et zèle plus complet pour les pauvres. Ceux-ci le bénissaient d'ailleurs et faisaient de lui des éloges tellement gros que, sans la naïveté reconnaissante qui les inspirait, ils eussent pu faire rire ce bon docteur Falardeau qui gardait son sérieux pour ne pas froisser des susceptibilités de malades. Ces compliments étaient souvent son seul paiement."

Malgré son jeune âge — 34 ans — le docteur Falardeau avait été nommé chirurgien en chef de l'hôpital Sainte-Justine. Dans cette institution il dispensait une large part de son savoir et de son dévouement. Les gibbosités qui sont sorties rectifiées de ses appareils savants se comptent à la douzaine, de même que les pieds-bots que son intervention habile est venue corriger. Une des dernières fois que nous l'avons vu, il exultait de joie dans une salle de Sainte-Justine où il faisait évoluer devant nous une fillette de douze ans dont le pied horriblement déformé avait été redressé, allongé, recréé, pressé. La démarche de l'enfant ne gardait pour ainsi dire plus de trace de son infirmité congénitale et elle exprimait sa joie de se trouver "désormais comme les autres", et sa reconnaissance pour son bienfaiteur. Le tableau était touchant et charmant à la fois et aurait tenté à peindre. Le chirurgien paraissait, à la vérité, moins fier de son succès que du bonheur rendu à cette petite pauvre. Certes d'autres chirurgiens aussi habiles et aussi dévoués ont donné leur attention et leur étude aux infirmités guérissables dont la vue est si pitoyable, mais ils n'ont pas tous eu le champ d'expériences et d'études offert par l'hôpital Ste-Justine. La Providence a voulu que Sainte-Justine, qui répondait à un besoin si pressant, trouvât les médecins qu'il lui fallait. Elle vient de perdre l'un des meilleurs et sa tristesse y est grande.

fesseur titulaire de l'Université Laval, titulaire d'ordinaire est le couronnement envié d'une longue carrière.

Le jeune chirurgien était natif de Sorel, son père, M. J.-B.-A. Falardeau, est marchand. Il avait fait ses études au collège de Marieville et à l'Université Laval, d'où il sortait en 1908, après avoir subi, avec une grande distinction, ses derniers examens. Il fut ensuite interne, pendant deux ans, à l'Hôtel-Dieu, après quoi il alla parfaire ses études chirurgicales en Europe. A Paris, il fut élève des célèbres professeurs Kozzi et Albaran, à Berck-sur-Mer on l'on traite spécialement les maladies des os. Il passa ensuite en Allemagne, à Dusseldorf, l'un des plus grands hôpitaux du monde. Il témoigna partout des mêmes qualités de travail et d'habileté native.

Le docteur Falardeau était marié et un fils lui surviva. Nous nous inclinons devant la douleur profonde de sa jeune veuve et de son

Chronique d'Ottawa

SUR LES RESSOURCES DE L'EMPIRE

Ottawa, 6 octobre. Il a paru à Londres l'année dernière une brochure intitulée "Les ressources de l'Empire", publiée sous les auspices du Comité international d'information (International Information Committee). Les premières lignes d'introduction au lecteur en définissent assez bien la raison d'être; nous traduisons naturellement du texte anglais :

CHAUFFEUR

Mais c'est depuis notre dernier déménagement — il y a trois semaines — que Bébé fait des découvertes. La dernière a trait au chauffage. La cave est plutôt grande et bien éclairée, et la journée est un milieu. Les premiers jours de froid, il a fallu se réchauffer par coeur; puis le département municipal qui avait engouffré mes treize piastres m'a envoyé ma corde de bois franc, tandis qu'un autre, pour le double de ce que ça vaut, me fournissait des "croûtes" d'épingle sèche. J'ai risqué un feu avec cela, et Bébé m'a accompagné dans la cave.

Ses pattes de deux ans l'ont vite porté tout autour, l'air sérieux et intéressé. Il a inventorié la pièce froide pour les légumes; la cave au charbon si j'ose dire, car il n'y en a pas la poussière d'un morceau pour le moment, avec de bonnes perspectives de s'en passer jusqu'au Jour de l'an; et l'amas de bois sec, sur lequel il a grimé avec persévérance, car c'est deux fois plus haut que lui, pourrait assez long pour son âge. Il redescend sur le ventre, un rondin à la main, et me l'apporte en disant: "Hein", car il ne parle pas beaucoup, ayant trop à penser. Du reste, sa petite souie, plus jeune que lui de moitié, le remplace à ce point de vue, comme il convient. Des enfants normaux: un garçon qui pense, une fille qui parle.

J'ai allumé le papier au fond du foyer, le gamin près de moi, les deux mains sur les genoux pliés; puis une leur est apparue en dessous, et il s'est mis à quatre pattes, le nez à l'affût; et un éclat de rire lui a échappé, devant une brillante enflammée qui tombait. De ce moment il a trouvé sa vocation. Repartant à l'air affairé, il revient avec un morceau de bois, léger ou lourd, peu importe, arrive comme je l'empoigne. Il m'a fallu l'empêcher d'apporter la hache. Mais le feu prenait de l'ampleur là-dedans, et mon assistant ouvrait maintenant la petite porte pour jeter un coup d'oeil admiratif en faisant "Hein" ou en éclatant de rire au bruit des pétilllements. Il pose la main avec précaution sur la porte inférieure, entre ouverte pour le tirage; le traqueur, il n'y a pas de doute, se comporte pour un journal. Je dis: "Donne-moi la grosse pelle". Et la pelle s'amène, tendue à bout de bras. J'enlève de la cendre et la vide dans le réceptacle, suivi attentivement par deux petits yeux intéressés et heureux. — Mets le couvercle, maintenant. Ce qui est fait à l'instant avec précision. Rien comme d'avoir un aide pour les besoins matériels. Et puis vous pensez bien que je pourrais vous en conter encore. Les papas qui racontent les finesses de leurs enfants sont généralement assommés, mais le mien, n'est-ce pas, n'est pas un enfant ordinaire. Il y a un celtibataire de mes amis qui ne se lasse pas de m'en entendre parler, comme vous allez voir. L'année dernière, à trois heures du matin, pendant qu'il bâchait laborieusement sur le gros déba de la journée, j'ai dit: "Vous ne savez pas qu'est-ce que mon petit gars a fait aujourd'hui? Naturellement, je ne vous dérangez pas si c'était un enfant ordinaire, mais comme je vous l'ai déjà dit, ce n'est pas un enfant ordinaire."

— Je suis le refrain, m'a répondu mon voisin sans la moindre courtoisie. Si c'est la même chose pour vous, nous en reparlerons demain pendant le discours de D. A.

Les vieux garçons ne savent pas ce qu'ils perdent de récits intéressants et d'aperçus psychologiques profonds sur l'âme des enfants. Mais il ne faut pas leur en vouloir, ils ne savent pas mieux.

L'OUTAOUAIS.

DEMAIN ?

Le prince Max de Bade, dans son discours au Reichstag, a déclaré qu'il représente la majorité des députés allemands, mandataires eux-mêmes, choisis au suffrage direct et universel, du peuple allemand. Il y a mis une insistance dont la raison est évidente. Le prince, s'adressant au président des Etats-Unis, tenait à bien préciser qu'il se présente en mandataire du peuple allemand. Il a même ajouté: "Je suis convaincu que la façon dont la direction impériale est aujourd'hui constituée, n'est pas chose éphémère et que, la paix revenue, aucun gouvernement ne pourra être constitué qui n'aura point l'appui du Reichstag et ses chefs."

Chronique d'Ottawa

SUR LES RESSOURCES DE L'EMPIRE

Ottawa, 6 octobre. Il a paru à Londres l'année dernière une brochure intitulée "Les ressources de l'Empire", publiée sous les auspices du Comité international d'information (International Information Committee). Les premières lignes d'introduction au lecteur en définissent assez bien la raison d'être; nous traduisons naturellement du texte anglais :

"Les récents événements ont démontré avec force la nécessité dans laquelle se trouve chaque nation moderne d'assurer la sécurité, en temps de paix comme en temps de guerre, de ses approvisionnements de denrées alimentaires, de matériaux bruts et de métaux essentiels. Il est par conséquent d'un suprême intérêt dans les conjonctures présentes d'examiner la situation économique de la Mother Country, des Dominions autonomes, des Colonies de la couronne, des grandes Dépendances et des Protectorats — en d'autres termes de la communauté de peuples formant l'Empire britannique, afin d'établir la qualité et la quantité de ses ressources actuelles en produits mondiaux, et plus particulièrement de ceux nécessaires au maintien de sa situation présente et à ses développements futurs."

Voilà donc la préoccupation qui a présidé à la confection de ce travail, dont l'auteur signe J. Watson Grice, domicilié à Londres. Son ouvrage constitue un résumé succinct des données du problème qu'il a entrepris de résoudre, et un bon exposé du point de vue auquel il se place. On en garde cependant l'impression que voici un monsieur qui en prend à son aise avec notre pays et ses ressources; et jongle sans façon avec notre propriété. Mais il nous répondrait sans doute que nous manquons de patriotisme, et c'est une accusation que l'on évite autant que possible par le temps qui court.

La denrée d'importance fondamentale est bien le blé, dont la production en Angleterre diminueait sensiblement depuis plusieurs années, lorsque la guerre a éclaté, c'est notre auteur qui le dit. Il y a donc lieu pour lui de regarder tout autour afin de trouver ailleurs ce qui manque à home, et nous trouvons ici les données suivantes: "Dans la Grande-Bretagne, où la superficie productive de blé avait diminué de plus de moitié pendant la période de dépression agricole commencée en 1871, un peu de progrès s'était fait sentir avec la hausse des prix, et l'on peut espérer que ce mouvement se continuera à l'avenir. Mais le facteur le plus important de l'avenir, c'est le développement énorme et soutenu des superficies ensemencées du Canada, de l'Australie, et à un moindre degré d'autres territoires britanniques."

La Chambre de Commerce de Londres, dans son rapport sur les approvisionnements en temps de guerre, déclare que "le Canada est appelé à devenir le principal grenier du Royaume-Uni, tandis que l'Australie garde un chiffre à peu près égal, avec une tendance à l'augmentation". Cependant, les sécheresses font fréquemment du tort aux récoltes australiennes, ce qui diminue les quantités exportables. Le Canada reste donc l'espoir suprême de la mère-patrie; ce sont à peu près les termes qu'emploie M. Grice, avant de passer à d'autres produits, où nous faisons généralement notre part pour le rassurer; mais aux yeux anglais, on voit que nous sommes avant tout le pays à blé, le pays agricole, le salut contre la famine, contre le sous-marin actuel ou les blocus de l'avenir, en d'autres termes on serait porté à croire que nos gouvernements avaient raison lorsqu'ils disaient il y a quelques mois que l'agriculteur canadien augmentant sa production donne autant d'aide à l'Empire que celui qui, nous revenons à nos ressources.

Les forêts de l'Empire forment un appoint précieux, mais on les néglige en certains pays, tels que le Canada et d'autres. Ceci donne raison au ministre de l'Agriculture, M. Crerar, qui disait justement dimanche dernier que l'une de nos imprudences actuelles est de ne pas songer à la ré-afforestation, mot nouveau qui promet de s'établir dans notre vocabulaire, car il représente une nécessité impérieuse; déjà, parait-il, certaines essences forestières ont disparu de notre sol. La conservation des forêts fait le sujet des études et du travail de plusieurs grands pays, tels la Norvège, et il est grand temps que nous révéillions de notre fausse sécurité à ce sujet. M. Grice cite les paroles de sir Rider Haggard, écrivain missionnaire d'impérialisme qui nous a rendu visite il y a quelques mois: "Il y a dit-il, un tel gaspillage dans les forêts du monde entier, que si l'on n'y met bon ordre, avant cinquante ans nous souffrirons d'une disette de bois."

Il ne manquera plus que cela, au moment où l'on se jette sur le bois de chauffage pour remplacer le charbon disparu; mais il faut nous rassurer, car M. Grice nous apprend qu'il a écrit ailleurs un article sur The timber resources of the Empire. Les notes doivent s'y trouver

NOTES D'ART

LE MAÎTRE YSAÏE

M. Eugène YsaÏe est le continuateur de la grande école belge du violon qui a donné à la musique de Vieuxtemps, les deux Prume, François et Franz Jéhine. Raconter sa carrière, ce serait faire l'histoire de cinquante années de musique. Le maître belge a été en effet mêlé à tout le mouvement artistique du peuple d'Albert ler. Débarassés par la guerre, — heureuse en ceci seulement, — de leur engagement pour les Américains et les gens d'Allemagne, les Américains ont rendu l'hommage qu'il méritait à celui des talents d'YsaÏe qui, tout ignoré qu'il soit de nous, est encore plus grand que sa virtuosité: sa prestigieuse habileté de chef d'orchestre.

Pour nous qui ne pourrions, du moins pour bien longtemps, le connaître que comme le maître du violon, il convenait que nous allions en foule l'applaudir à son récital d'hier. C'est ce qui fut fait, malgré le temps atroce, et nous en avons été récompensés par une magistrale interprétation de la "Sonate à Kreutzer" et la "Fantasia Appassionata" de Vieuxtemps. Malgré des cordes de mauvaise qualité et une chancelerie particulièrement sibilante, — encore un des effets de la guerre, — ces deux oeuvres ont brillé dans toute leur beauté.

Trois oeuvres du maître, deux pour le violon et une pour le piano réduite d'un quatuor, écrites à la manière moderne ont montré que l'auteur sait parfaitement à l'exemple des post-débussystes, jongler avec les sonorités étranges et inattendues. Je n'oserais jurer qu'elles ont été comprises de tous, mais elles ont été, surtout les premières, fort applaudies.

L'anditoire, c'était visible, n'en est pas encore au point où voudrait amener les jeunes, car il a préféré l'inévitable Rhapsodie de Liszt, et la trop souvent entendue Polonaise de Wieniawski, aussi peu intéressantes l'une que l'autre, mais très poudré-à-yeux.

M. Beryl Rubinstein a très musicalement et exactement concerté avec le maître, d'une sonorité un peu sèche, servie par une profonde intelligence des oeuvres.

Fréd. PELLETIER.

BLOC-NOTES

"Si vous voulez..."

"Si vous voulez lire du français, lisez la Patrie, disait une circulaire à grand tirage distribuée par la Patrie, il y a quelques dix jours avec une belle énonciation. Les Français de la Patrie? Voici ce qu'on peut lire en neuvième page de la Patrie, samedi dernier: "Comme je ne suis pas "wrestler", j'ai montré mon coq, et il me suis "juqué" sur une chaise dans le passage, près de la fournaise. Tout seul, j'ai songé à pas mal d'affaires. Cette eau que j'étais dégringolant sur la couverture me dévisageait. Je me demandais qu'elle était la raison de ce déluge. Trente jours, ça ne me paraissait pas avoir beaucoup de sens commun. Gageons que ce sont les marchands de parapluies et de claques qui ont inventé une patente, pour nous forcer à dépenser notre argent. Tout ça, c'est bien beau, que je me questionnais, mais où trouver un point qui prouve ce que j'écris-là et que je pensais dans le passage. Y a-t-il d'autres-ils fabriquer une poudre pour faire tomber de l'eau. Mais quelle poudre, hormis ça que serait la poudre d'oniens." Voilà du bien joli français! Comme il est de Nézème, le rédacteur favori de la Patrie, on peut être sûr que la Patrie continuera d'écrire cette langue, puisque, dit-elle "Nézème est né viable et vivra". Voilà qui doit rassurer les cercles véritablement français de Montréal et de la province!

Un héros du 22e

Il y a quelques semaines, les journaux annonçaient qu'un soldat du 22e, Joseph Keable un Canadien-français de Sayabec, dans la région de Rimouski, venait d'être proposé pour la Croix Victoria, la plus haute décoration militaire de l'empire britannique, et l'avait reçue. Ces jours-ci, un autre homme du 22e, mort, celui-là, le lieutenant Jean Brillant, entré depuis 1915, recevait les honneurs posthumes de la Croix Victoria, lui aussi. Jean Brillant, dit le Progrès du Golfe, était natif du Bic, et il est mort à l'ennemi le 9 août dernier, après avoir précédemment reçu la Croix Militaire. Blessé trois fois le même jour, il refusa de se faire évacuer et, quoique déjà atteint, captura 15 mitrailleuses et 150 Allemands, aidé de deux pelotons de volontaires; il mourut à bout de sang, le soir de ce jour-là, dans un raid contre un canon allemand dirigé sur ses hommes. Les gens du 22e sont tous de fiers soldats, et leurs officiers, de valeureux commandants; les gens de la région de Rimouski font spécialement honneur au 22e puisque en voilà deux qui, en quelques semaines, ont reçu la Croix Victoria, au grand honneur de leur régiment et de leur race.

Journalistes anglais

NOTES D'ART

LE MAÎTRE YSAÏE

M. Eugène YsaÏe est le continuateur de la grande école belge du violon qui a donné à la musique de Vieuxtemps, les deux Prume, François et Franz Jéhine. Raconter sa carrière, ce serait faire l'histoire de cinquante années de musique. Le maître belge a été en effet mêlé à tout le mouvement artistique du peuple d'Albert ler. Débarassés par la guerre, — heureuse en ceci seulement, — de leur engagement pour les Américains et les gens d'Allemagne, les Américains ont rendu l'hommage qu'il méritait à celui des talents d'YsaÏe qui, tout ignoré qu'il soit de nous, est encore plus grand que sa virtuosité: sa prestigieuse habileté de chef d'orchestre.

Pour nous qui ne pourrions, du moins pour bien longtemps, le connaître que comme le maître du violon, il convenait que nous allions en foule l'applaudir à son récital d'hier. C'est ce qui fut fait, malgré le temps atroce, et nous en avons été récompensés par une magistrale interprétation de la "Sonate à Kreutzer" et la "Fantasia Appassionata" de Vieuxtemps. Malgré des cordes de mauvaise qualité et une chancelerie particulièrement sibilante, — encore un des effets de la guerre, — ces deux oeuvres ont brillé dans toute leur beauté.

Trois oeuvres du maître, deux pour le violon et une pour le piano réduite d'un quatuor, écrites à la manière moderne ont montré que l'auteur sait parfaitement à l'exemple des post-débussystes, jongler avec les sonorités étranges et inattendues. Je n'oserais jurer qu'elles ont été comprises de tous, mais elles ont été, surtout les premières, fort applaudies.

L'anditoire, c'était visible, n'en est pas encore au point où voudrait amener les jeunes, car il a préféré l'inévitable Rhapsodie de Liszt, et la trop souvent entendue Polonaise de Wieniawski, aussi peu intéressantes l'une que l'autre, mais très poudré-à-yeux.

M. Beryl Rubinstein a très musicalement et exactement concerté avec le maître, d'une sonorité un peu sèche, servie par une profonde intelligence des oeuvres.

Fréd. PELLETIER.

BLOC-NOTES

"Si vous voulez..."

"Si vous voulez lire du français, lisez la Patrie, disait une circulaire à grand tirage distribuée par la Patrie, il y a quelques dix jours avec une belle énonciation. Les Français de la Patrie? Voici ce qu'on peut lire en neuvième page de la Patrie, samedi dernier: "Comme je ne suis pas "wrestler", j'ai montré mon coq, et il me suis "juqué" sur une chaise dans le passage, près de la fournaise. Tout seul, j'ai songé à pas mal d'affaires. Cette eau que j'étais dégringolant sur la couverture me dévisageait. Je me demandais qu'elle était la raison de ce déluge. Trente jours, ça ne me paraissait pas avoir beaucoup de sens commun. Gageons que ce sont les marchands de parapluies et de claques qui ont inventé une patente, pour nous forcer à dépenser notre argent. Tout ça, c'est bien beau, que je me questionnais, mais où trouver un point qui prouve ce que j'écris-là et que je pensais dans le passage. Y a-t-il d'autres-ils fabriquer une poudre pour faire tomber de l'eau. Mais quelle poudre, hormis ça que serait la poudre d'oniens." Voilà du bien joli français! Comme il est de Nézème, le rédacteur favori de la Patrie, on peut être sûr que la Patrie continuera d'écrire cette langue, puisque, dit-elle "Nézème est né viable et vivra". Voilà qui doit rassurer les cercles véritablement français de Montréal et de la province!

Un héros du 22e

Il y a quelques semaines, les journaux annonçaient qu'un soldat du 22e, Joseph Keable un Canadien-français de Sayabec, dans la région de Rimouski, venait d'être proposé pour la Croix Victoria, la plus haute décoration militaire de l'empire britannique, et l'avait reçue. Ces jours-ci, un autre homme du 22e, mort, celui-là, le lieutenant Jean Brillant, entré depuis 1915, recevait les honneurs posthumes de la Croix Victoria, lui aussi. Jean Brillant, dit le Progrès du Golfe, était natif du Bic, et il est mort à l'ennemi le 9 août dernier, après avoir précédemment reçu la Croix Militaire. Blessé trois fois le même jour, il refusa de se faire évacuer et, quoique déjà atteint, captura 15 mitrailleuses et 150 Allemands, aidé de deux pelotons de volontaires; il mourut à bout de sang, le soir de ce jour-là, dans un raid contre un canon allemand dirigé sur ses hommes. Les gens du 22e sont tous de fiers soldats, et leurs officiers, de valeureux commandants; les gens de la région de Rimouski font spécialement honneur au 22e puisque en voilà deux qui, en quelques semaines, ont reçu la Croix Victoria, au grand honneur de leur régiment et de leur race.

Journalistes anglais

Rédaction et administration

43, RUE SAINT-VINCENT MONTREAL

TÉLÉPHONES : ADMINISTRATION: Main 7461 RÉDACTION: Main 7460

Un hôpital civique

La décision des autorités municipales montréalaises d'affecter le refuge Meurling au soin des grippés de ces jours-ci, pour empêcher les hôpitaux ordinaires d'être débordés au risque de voir leurs malades ordinaires grippés au contact des nouveaux venus, paraît excellente. Il faut espérer que le nouveau hôpital temporaire suffira. Aussi bien l'hôpital on preuve de prudence en se préparant à combattre de son mieux le fléau. S'il faut fermer les lieux de réunions publiques, les salles d'amusement et le reste, qu'on y vienne au plus tôt. Ce qui importe surtout, c'est de protéger les 700,000 habitants de Montréal; toute mesure prise en ce sens recevra l'approbation du public, même une once de précaution vaut mieux qu'une livre de guérison, dit littéralement le proverbe anglais. Il n'a jamais été plus à propos que de ce temps-ci.

A PROPOS D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

L'ABBE MAURICE A M. PAUL-EMILE LAMARCHE. (Suite) Bien cher Monsieur Lamarche, Donc, le programme, c'est le pelé, le galeux d'où nous vient tout le mal. Il doit être bien couvable, contenir des erreurs bien profondes, pour que, de toutes parts, on veuille le réformer. Ces erreurs, que sont-elles? Je ne les trouve, enoncez-les avec précision, mille part ailleurs que dans le projet de réforme paru dans le Canada du 1er avril 1918, et reproduit par vous et M. G.-O. DeSerres. C'est donc à ce projet qu'il faut porter attention et ce d'autant plus qu'il est loyalement proposé et signé par des personnes qui doivent s'y entendre: MM. Naz. Dubois, père, visiteur des écoles, district centre; l'abbé Adélaïde Desrosiers, principal de l'École Normale Jacques Cartier; A. LeBlond de Brumath, principal de l'Académie commerciale catholique; A. Machars, directeur de l'Enseignement technique; J.-V. Desautels, président de la Commission des Ecoles catholiques de Montréal, district ouest; André C. Robitaille, directeur général des écoles; J.-P. Labarre, directeur général des écoles du district nord.

30 Qu'il traduit l'opinion et les vœux d'un groupe considérable de citoyens importants (quatre cents, dites-vous). Je suis d'autant plus à mon aise pour aborder le projet, que ceux qui l'ont composé, étant presque tous mes collègues dans l'enseignement primaire, savent très bien que ce n'est pas une région ou le dogme fleurisse, et qu'ayant librement exposé leurs vues, ils ne peuvent pas refuser aux autres, qui sont aussi du métier, de les discuter, même d'en présenter qui soient différentes, contraires ou opposées aux leurs.

J'ai d'ailleurs eu l'occasion de dire publiquement ce que je pense du projet, lorsque, en juin dernier, à une réunion de plusieurs centaines d'instituteurs, en présence de Mgr G. Gauthier, et de plusieurs des signataires du projet, je me suis efforcé d'en montrer les points, ou côtés faibles, sans que j'aie reçu de réplique qui vaille. Bien au contraire, l'un des pères du projet se rallia aux idées qui furent alors exprimées et avoua que le projet de réforme n'était "qu'un grand coup d'épée dans l'eau", "un vaste camouflage".

Disons d'abord que le projet s'est présenté au public sur un ton un peu tapageur. "Important projet de réforme de l'Enseignement primaire", écrivait en grosses lettres le Canada du 1er avril 1918. Pesez les mots, et vous verrez que la chose annoncée est sérieuse. Bien plus mesurées et proportionnées au projet sont les paroles de M. DeSerres. "Je suis heureux de constater à la fois la modération de leurs vues (il s'agit des citoyens "convocés") et leur zèle à secondar les efforts accomplis au profit de l'Instruction publique. Il était évident que ces personnes approu-

FIGURINES

Le volume de vers de ce titre, par M. Edouard Chauvin, est en vente dans toutes les bonnes librairies de la ville, et au Devoir, au prix de 60 sous l'unité, 65 sous par la poste. Remise spéciale aux libraires, pour commandes à la douzaine.



CALENDRIER

DEMAIN, MARDI, 8 OCTOBRE 1918
SAINTE BRIGIDE, VEUVE
Lever du soleil, 6 heures 55.

DERNIERE HEURE
LE DEVOIR

Toutes les nouvelles par nos rédacteurs, nos correspondants et les services de dépêches du monde entier

DEMAIN

BEAU ET FRAIS
MAXIMUM ET MINIMUM
Aujourd'hui maximum... 43
Même date l'an dernier... 33

L'OFFRE MERITE D'ETRE DISCUTÉE

Le congrès du parti socialiste français adopte une résolution adressée à M. Wilson, dans laquelle il est dit que c'est le devoir des nations alliées de ne pas rejeter sans discussion des propositions comme celles que vient de formuler l'Allemagne — Le texte de la note est remis à M. Wilson.

(Service de la Presse Associée.)
Paris, 7.— Le congrès national du parti socialiste ouvert, hier, a adopté une résolution adressée au président Wilson au sujet des propositions de paix des empires centraux.

Le message dit que le parti note avec joie le résultat donné par l'effort soutenu et les grands sacrifices des soldats des démocraties alliées. Le parti voit également dans la démarche des empires centraux accompagnée du repliement de leurs troupes sur le front de bataille la probabilité que les peuples ennemis en tireront une compréhension plus claire du droit et de la liberté.

La résolution fait allusion au discours prononcé par le président Wilson, le 27 septembre. Au nom des assemblées et des associations composant le congrès qui représente le peuple et les ouvriers, elle demande aux gouvernements des Alliés de définir franchement leurs buts. La résolution rappelle l'attitude antérieure des socialistes qui ont soutenu les propositions de paix de Wilson et ajoute :

"Le parti s'associe plus que jamais à toutes les actions du président Wilson qui auront pour résultat de donner satisfaction aux masses qui luttent et ont droit plus que tous les autres à ce que la réponse (aux empires centraux) n'ouvre la porte à aucun malentendu. C'est par cette politique que le parti socialiste a la conviction, comme le président Wilson, de travailler à amener une paix juste et durable."

PAR VOIE DE LA LEGATION SUISSE

(Service de la Presse Associée.)
Washington, 7. — M. Ekengren, suisse a reçu aujourd'hui la note allemande adressée aux Etats-Unis et la transmettra sur-le-champ à la secrétaire d'Etat américaine.

Washington, 7. — M. Frédéric Oederlin, attaché à la légation suisse, a remis lui-même au président Wilson la note de l'Allemagne. Cela a donné lieu à l'expression de l'hypothèse que la note venait du kaiser lui-même.

UNE NOTE DE L'AUTRICHE

Washington, 7. — M. Ekengren, ministre de Suède, a présenté la note du baron Burian, ministre des Affaires étrangères de l'Autriche, à M. Lansing, à 10 heures. Il n'est resté que quelques minutes à la secrétaire d'Etat.

UNE REPONSE PROMPTE

Washington, 7.— Les événements à Washington, de bonne heure, aujourd'hui, indiquent qu'une prompt et décisive réponse sera faite aux dernières propositions de paix de l'Allemagne.

Le président Wilson a renoncé à l'heure de récréation qu'il a coutume de prendre, le matin, et il est resté enfermé dans son cabinet de travail. La légation suisse a reçu la note du prince Maximilien, pendant la nuit, et des mesures y ont été prises pour la remettre sur-le-champ à la secrétaire d'Etat qui la transmettra au président.

Quelle que soit la nature de la réponse, il semble reconnu que la note allemande demande une prompt réponse afin que le peuple américain ne soit pas induit à sous-estimer moins généralement au quatrième emprunt de la Liberté, afin que les soldats américains puissent apprendre sans délai l'attitude de leur gouvernement et afin qu'une offre de paix reçoive au point de vue diplomatique la considération qu'elle mérite.

La communication autrichienne est la même en substance que la note allemande, et toutes deux demandent au président Wilson d'arranger un armistice et des négociations de paix aux conditions antérieurement énoncées par le président. On dit qu'aucun des deux textes ne diffère sensiblement de la version transmise par le télégraphe.

Aucune déclaration officielle n'a été encore faite au sujet de l'attitude du gouvernement américain, mais les indices sont toujours les mêmes que si l'Allemagne veut des négociations aboutissant à des conférences et à des faux-fuyant diplomatiques l'offre sera carrement mise au rancart.

OPINION DE M. GEO. BARNES

Londres, 7. — M. George Barnes, membre du cabinet de guerre anglais, portant la parole à Manchester, a déclaré que le discours du chancelier allemand constitue un grand pas vers la paix, mais ce sont les armées alliées qui ont amené ce changement remarquable. Si on scrute l'offre de paix, on voit qu'elle trahit le vieux cynisme allemand. La Turquie et la Bulgarie sont abandonnées à leur sort. L'Autriche sera démembrée, mais l'Allemagne, cause de la guerre, sera la seule à s'en tirer indemne. Elle ne montre pas qu'elle est convertie ou qu'elle a changé de système. Elle s'appliquerait considérablement le che-

LA GRIPPE FAIT ENCORE NEUF AUTRES VICTIMES

Le "Providence Journal" : Il semble incroyable que l'Allemagne pense que ses élucubrations sur les droits des nations vont amener les Alliés à baisser ses mains ensanglantées au moment où elle va subir son jugement, tôt ou tard.

Le "Philadelphia Press" : La paix dans le temps actuel serait un pacte par négociations et serait une victoire pour l'Allemagne.

Le "Philadelphia Record" : Si réellement les puissances centrales sont prêtes à cesser la lutte, qu'elles la cessent et demandent aux Alliés leurs conditions.

Le "Philadelphia Public Ledger" : Le dernier refus du président à faire un marché ou un compromis avec des hommes sans honneur est final et absolu. L'offensive de paix allemande tombera ainsi qu'un tonnerre sur leur offensive.

Le "Cleveland Plaindealer" : Il ne peut y avoir qu'une conclusion de la guerre. Les combattants ne cessent jamais de vouloir que l'Allemagne soit réduite en poussière ; jusqu'à ce que l'Allemagne qui cherche des négociations, soit une Allemagne débarrassée de ses maîtres.

Le "Tribune de Chicago" : Il n'y a qu'une seule réponse à de telles offres de pourparlers qui ont été faites ou annoncées. Cette réponse est la suivante : redoublons d'efforts contre l'ennemi. Que la réponse du peuple américain soit la réponse de l'armée victorieuse.

LA PRESSE FRANÇAISE

Paris, 7.— Le format des journaux n'étant que de deux pages, le lundi, la presse fait peu de commentaires, ce matin, sur le discours du prince Maximilien. Une réédition sans condition, voilà le ton général des opinions exprimées.

Le "Figaro" qui représente assez bien l'opinion modérée considère le discours est inspiré par le désir d'éviter une défaite qui serve de prétexte à une vengeance. Par sa politique intérieure, le chancelier cherche à unir tous les éléments de la nation au sujet de sa politique étrangère. Il cherche une formule de paix qui laisse intacte la puissance de l'empire allemand et ne brise pas ses alliances, dit le journal.

Les paroles du chancelier touchant l'Alsace-Lorraine équivalent au "jamais" de von Kuhlmann sur un ton mineur. Il est surprenant d'indiquer que si la guerre se terminait maintenant, ce serait une victoire allemande, moins grandiose que l'ennemi l'espérait, mais suffisante pour laisser l'Europe sous la menace allemande.

"Nous sommes sur le chemin de la victoire, et nous ne nous laisserons pas arrêter", dit "l'Homme Enchaîné". Un armistice n'est pas possible au point où nous en sommes. Les propositions de paix de Maximilien de Bade sont insuffisantes. Nous voulons des réparations pour le passé et des garanties pour l'avenir. Le prince Maximilien garde le silence sur ces deux points. La guerre se continue."

Le "Journal" affirme que l'Allemagne baltique sur tous les fronts et menace d'un écrasement complet cherché à sauver ce qui reste de son prestige militaire et de son matériel."

"Le Temps" publie un article intitulé "Le truc du drapeau blanc". Il dit que l'expression "accepter comme base" de discussion les 14 propositions du président Wilson, est vague. Qu'accepte l'Allemagne et que refuse-t-elle ?

La bête cernée nous tend sa patte ensanglantée, déclare le "Journal des Débats". La suspension des hostilités n'est acceptable que si elle présente les mêmes avantages que la continuation de la victorieuse avance des Alliés, soit l'évacuation de la Belgique, du Luxembourg, du nord de la France, de la Russie, de l'Italie, de la Roumanie, de la Bulgarie, de la Serbie et du Monténégro. Nous allons nous en tenir à notre programme de restitution, de réparations et de garanties, affirme ce journal.

A la sortie des églises qui ont été remplies, hier, à Paris, comme elles ne l'ont jamais été depuis le début de la guerre, on entendait non plus le mot d'espoir longtemps entendu "On les aura", mais l'exclamation de satisfaction : "Nous les avons".

400 PRISONNIERS

Londres, 7. — Bulletin officiel d'aujourd'hui : Dans les combats locaux, hier, dans le voisinage d'Aubenchel-aux-Bois, nous avons fait 400 prisonniers.

Hier après-midi, dans le secteur d'Oppy, l'une de nos patrouilles a ramené 36 prisonniers et 4 mitrailleurs. Durant la nuit, nous avons établi des postes aux passages à gué du canal, au nord d'Aubenchel-aux-Bois et aussi au nord-est et à l'est d'Oppy.

Une autre de nos patrouilles a capturé un poste allemand, à l'est de Berclau. Nous avons accompli une légère progression au nord de Wez Maquart.

ON DISCUTE L'OFFRE

(Service de la Presse Associée.)
Washington, 7. — La discussion de l'offre de paix de l'Allemagne a commencé au Sénat, aujourd'hui, peu de temps, après l'ouverture de la séance. Le sénateur Poindexter, de Washington, un républicain, a déclaré que la proposition d'armistice constitue "un danger très insidieux".

TOUT FERMERA

(De notre correspondant.)
Québec, 7. — Les autorités ont décidé de fermer toutes les écoles, de diminuer autant que possible les services religieux dans les églises, de fermer les lieux d'amusement et d'interdire les assemblées publiques, afin de se prémunir contre les atteintes de la grippe.

REIMS N'A PLUS À CRAINDRE LES CANONS ALLEMANDS

L'ennemi est maintenant en retraite tout le long du front, de la Suippe, que les troupes françaises ont franchie, à l'Arnes, ainsi que dans la région au sud de Cambrai — Les Allemands allument encore des incendies.

Paris, 7. — La ville de Reims a été finalement et définitivement libérée de la menace des canons allemands. Les Allemands sont en retraite tout le long du front, de la Suippe à l'Arnes ainsi que dans la région au sud de Cambrai. Dans ce premier secteur, les Alliés ont atteint l'Arnes où l'ennemi espérait tenir. Dans la seconde région, la 4e armée anglaise a brisé les contre-attaques de l'adversaire.

Ces deux mouvements de retraite font partie d'un plan qui amena les Allemands à une nouvelle ligne de résistance bien plus proche de la frontière, semble-t-il, mais la poussée constante des Alliés rend très difficile et très hasardeuse l'exécution de ce plan.

Les propositions de paix des empires centraux n'arrêtent pas les mesures de destructions que l'état-major allemand paraît avoir décrétoées. Ballaunage est en flammes, dans le voisinage de Lens, et l'on a vu des incendies à l'ouest et au sud-ouest de Lille et entre Douai et Somain. Les troupes avançant en Champagne ont trouvé Nogent l'Abesse en flammes, Bain et tous les villages dans les environs de la Suippe. Laon est en flammes, depuis hier, indice que l'ennemi a peut-être l'intention d'évacuer cette région et le Chemin des Dames.

LA SUIPPE EST FRANCHIE

Paris, 7. — Les troupes françaises ont franchi la Suippe à l'est de Grainville et ont atteint les abords de Bazancourt et de Doult-sur-Suippe, après de violents combats, mande le bulletin officiel d'aujourd'hui. A Saint-Clement-Arnes, les Français ont infligé des pertes considérables à l'ennemi qui s'est replié en désordre. Les combats d'hier ont achevé la libération de Reims.

Au nord de Saint-Quentin, la bataille s'est continuée pendant toute la journée, et les Français ont capturé Remaucourt, la ferme de Tilloy et plusieurs bois fortifiés. Voici le texte du bulletin.

Au nord de Saint-Quentin, la bataille s'est continuée pendant la journée. Entre Moncourt et Sequehart, nos troupes ont pris Remaucourt, la ferme de Tilloy et plusieurs bois et points fortifiés où l'ennemi a résisté avec une énergie furieuse. Il n'a pas réussi à enrayer

LA SOLUTION A TARDÉ

LE JUGE DUCLOS DONNE UNE PROMPTE CONCLUSION A DEUX LONGS PROCES AU SUJET D'UNE ANNULLATION DE VENTE.

Le juge Duclos a prestement expédié deux procès déjà anciens — ils datent de 1911 — en donnant gain de cause à la demanderesse et en annulant la promesse de vente faite par la Crystal Spring Land Co. à M. Nap. Bruneau et al. La compagnie d'immeubles aurait vendu aux défendeurs divers lots situés rue Berri. Le contrat de vente stipulait diverses conditions auxquelles les défendeurs ne se sont point conformés, entre autres le paiement des taxes. Les défendeurs devaient payer d'abord \$2,389.39, puis \$624.80, avec dépens et intérêts, à la demanderesse.

LES DEMANDERESSES ONT GAIN DE CAUSE

Le juge Duclos a accordé la requête demandant que certains terrains soient déclarés hypothéqués. Les demandereses dans cette cause, Miles Marie et Yvonne Letour, devront payer au demandeur, M. Régis Bonin, de St-Barthélemy, le montant de \$3,129.21, avec intérêts depuis la date inscrite dans l'acte de vente.

IL DOIT RENONCER A SON ACQUISITION

Un jugement du juge Bruneau a mis le défendeur, M. Arthur Bourdeau, en demeure de se désister d'un immeuble indûment acquis parce que hypothéqué en faveur de la Commission des écoles catholiques. Il devra mettre à l'encre son immeuble ou payer, plus intérêts et dépens, la somme de \$37.90.

LE BILLET PROMISSOIRE ENGAGE

Le juge Panneton a condamné MM. Mendelsohn à payer \$200 à M. Ph. Strachan, demandeur. La poursuite a été intentée au sujet d'un billet promissoire signé par le défendeur, le 15 novembre, payable à deux mois de cette date, à l'ordre de M. Silverman, lequel est mort dans l'intervalle.

IL A NEIGÉ À QUÉBEC

(De notre correspondant.)
Québec, 7. — Une violente tempête de vent et de pluie, le plus souvent transformée en neige, s'est abattue toute la journée d'hier, sur la ville. Des dégâts considérables ont été causés en certains endroits.

REIMS N'A PLUS À CRAINDRE LES CANONS ALLEMANDS

L'ennemi est maintenant en retraite tout le long du front, de la Suippe, que les troupes françaises ont franchie, à l'Arnes, ainsi que dans la région au sud de Cambrai — Les Allemands allument encore des incendies.

Paris, 7. — La ville de Reims a été finalement et définitivement libérée de la menace des canons allemands. Les Allemands sont en retraite tout le long du front, de la Suippe à l'Arnes ainsi que dans la région au sud de Cambrai. Dans ce premier secteur, les Alliés ont atteint l'Arnes où l'ennemi espérait tenir. Dans la seconde région, la 4e armée anglaise a brisé les contre-attaques de l'adversaire.

Ces deux mouvements de retraite font partie d'un plan qui amena les Allemands à une nouvelle ligne de résistance bien plus proche de la frontière, semble-t-il, mais la poussée constante des Alliés rend très difficile et très hasardeuse l'exécution de ce plan.

Les propositions de paix des empires centraux n'arrêtent pas les mesures de destructions que l'état-major allemand paraît avoir décrétoées. Ballaunage est en flammes, dans le voisinage de Lens, et l'on a vu des incendies à l'ouest et au sud-ouest de Lille et entre Douai et Somain. Les troupes avançant en Champagne ont trouvé Nogent l'Abesse en flammes, Bain et tous les villages dans les environs de la Suippe. Laon est en flammes, depuis hier, indice que l'ennemi a peut-être l'intention d'évacuer cette région et le Chemin des Dames.

LA SUIPPE EST FRANCHIE

Paris, 7. — Les troupes françaises ont franchi la Suippe à l'est de Grainville et ont atteint les abords de Bazancourt et de Doult-sur-Suippe, après de violents combats, mande le bulletin officiel d'aujourd'hui. A Saint-Clement-Arnes, les Français ont infligé des pertes considérables à l'ennemi qui s'est replié en désordre. Les combats d'hier ont achevé la libération de Reims.

Au nord de Saint-Quentin, la bataille s'est continuée pendant toute la journée, et les Français ont capturé Remaucourt, la ferme de Tilloy et plusieurs bois fortifiés. Voici le texte du bulletin.

Au nord de Saint-Quentin, la bataille s'est continuée pendant la journée. Entre Moncourt et Sequehart, nos troupes ont pris Remaucourt, la ferme de Tilloy et plusieurs bois et points fortifiés où l'ennemi a résisté avec une énergie furieuse. Il n'a pas réussi à enrayer

LA SOLUTION A TARDÉ

LE JUGE DUCLOS DONNE UNE PROMPTE CONCLUSION A DEUX LONGS PROCES AU SUJET D'UNE ANNULLATION DE VENTE.

Le juge Duclos a prestement expédié deux procès déjà anciens — ils datent de 1911 — en donnant gain de cause à la demanderesse et en annulant la promesse de vente faite par la Crystal Spring Land Co. à M. Nap. Bruneau et al. La compagnie d'immeubles aurait vendu aux défendeurs divers lots situés rue Berri. Le contrat de vente stipulait diverses conditions auxquelles les défendeurs ne se sont point conformés, entre autres le paiement des taxes. Les défendeurs devaient payer d'abord \$2,389.39, puis \$624.80, avec dépens et intérêts, à la demanderesse.

LES DEMANDERESSES ONT GAIN DE CAUSE

Le juge Duclos a accordé la requête demandant que certains terrains soient déclarés hypothéqués. Les demandereses dans cette cause, Miles Marie et Yvonne Letour, devront payer au demandeur, M. Régis Bonin, de St-Barthélemy, le montant de \$3,129.21, avec intérêts depuis la date inscrite dans l'acte de vente.

IL DOIT RENONCER A SON ACQUISITION

Un jugement du juge Bruneau a mis le défendeur, M. Arthur Bourdeau, en demeure de se désister d'un immeuble indûment acquis parce que hypothéqué en faveur de la Commission des écoles catholiques. Il devra mettre à l'encre son immeuble ou payer, plus intérêts et dépens, la somme de \$37.90.

LE BILLET PROMISSOIRE ENGAGE

Le juge Panneton a condamné MM. Mendelsohn à payer \$200 à M. Ph. Strachan, demandeur. La poursuite a été intentée au sujet d'un billet promissoire signé par le défendeur, le 15 novembre, payable à deux mois de cette date, à l'ordre de M. Silverman, lequel est mort dans l'intervalle.

IL A NEIGÉ À QUÉBEC

(De notre correspondant.)
Québec, 7. — Une violente tempête de vent et de pluie, le plus souvent transformée en neige, s'est abattue toute la journée d'hier, sur la ville. Des dégâts considérables ont été causés en certains endroits.

PRENEZ VOS PRÉCAUTIONS

AU SUJET DE LA GRIPPE, LE DR BOUCHER CONSEILLE AUX CITOYENS DE NE PAS S'ALARMER OUTRE MESURE, MAIS DE BIEN SE PRECAUTIONNER.

Le Dr Boucher, directeur du service d'hygiène, prie la population de Montréal de ne point s'alarmer outre mesure, au sujet de la grippe dite espagnole, qui n'est pas encore rendue à l'état épidémique dans notre ville. Avec le retour de la belle température, le fleau peut-être conjuré à temps.

Cependant, il faut prendre ses précautions quand même, conseille M. Boucher, afin d'éviter les complications très dangereuses qui proviennent actuellement de la grippe. Le moindre rhume doit être soigné, et personne ne devrait tousser, éternuer ou cracher sans se couvrir la bouche. Dès les premières symptômes, un médecin doit être appelé, et le malade isolé, afin de prévenir toute propagation.

Le service d'hygiène convoque, pour cet après-midi, à trois heures, les autorités médicales, scolaires et ecclésiastiques de la ville, en conférence, chez M. Deary, président de la commission administrative, pour discuter des mesures à prendre pour empêcher l'épidémie. La question de fermer immédiatement les lieux de réunion publique, les théâtres, les cinémas, les écoles et autres... y sera soulevée et débattue.

M. Boucher prépare actuellement des pancartes bilingues indiquant toutes les précautions à prendre pour se prémunir contre la maladie; ces pancartes seront affichées dans tous les endroits publics. Egalement, des circulaires bilingues seront distribuées à cet effet, dans toutes les familles de la ville.

On compte actuellement 41 cas nouveaux de grippe; la mauvaise journée d'hier d'hier en est la cause. Au cours de la semaine, on a signalé au bureau d'hygiène 222 cas. Les mortalités se sont élevées à 36, dont 26 causées par la pneumonie et 10 par la broncho-pneumonie; le Dr Boucher considère que ce nombre n'est pas alarmant, en face de la température insalubre de ces jours derniers.

UN CONSEIL JUDICIEUX

M. le maire conseille à tous les citoyens de suivre à la lettre les instructions du bureau d'hygiène, au sujet des précautions à prendre pour éviter une épidémie de la grippe. "Il faut suivre les dictées de la science et ne pas craindre, outre mesure, nous a-t-il déclaré; c'est son devoir de mettre en garde la population contre le fleau qui la menace et de mettre en pratique tous les conseils du bureau d'hygiène."

CONTRE LES CELIBATAIRES

National la commission d'enregistrement national a conclu des arrangements avec la ville de Montréal, afin de lui fournir tous les renseignements nécessaires au sujet des célibataires résidents ou travaillant à Montréal et sujets à la taxe spéciale imposée sur eux.

Il s'agit de ceux qui ne sont pas mariés, mais qui sont propriétaires de biens ou qui ont des biens à leur charge. La ville a fait confectionner à cet effet, et ces cartes arrivent à raison de 2,000 par jour en moyenne, à l'hôtel de ville. Actuellement, 3,885 jeunes gens de 25 ans et plus ont payé leur taxe, sur 16,863 inscrits. Il en reste approximativement dix mille autres qui ne se sont pas inscrits. Le département des permis, ou cette taxe doit être payée, songe à envoyer des avis aux retardataires.

DIVERS

Le pont reliant Ahuntsic et Pont Viau, a été condamné, samedi pour les voitures et les camions, lesquels devront passer sur le pont LaChapelle pour venir à la ville ou en sortir.

Les échevins projettent maintes interpellations à la séance du conseil, demain après-midi, au sujet des derniers rapports adoptés par la commission administrative.

1.—A l'effet de voter un crédit pour la construction d'un garage municipal.

2.—Soumettant à l'approbation du conseil des règlements (a) en rapport avec la location des immeubles, (b) à l'effet d'amender le règlement No 296 concernant les marchés.

3.—Pour voter un crédit de \$19,805.30 pour modifications au système de chauffage de l'hôtel de ville et de l'annexe.

4.—Répondant à une question posée par l'échevin Elie au sujet de la petite rivière St-Pierre.

5.—A l'effet de permettre à la compagnie du Grand-Tronc de construire une voie de service devant traverser les rues O'Connell et Butler.

MORT DE L'ABBÉ IRENÉ LECOURS

Québec, 7. — M. l'abbé Iréné Lecours, procureur du collège de Lévis depuis 1898, est décédé subitement, hier matin, à la résidence de M. Raoul Desjardins, gérant de la Caisse Populaire de Lévis. L'abbé Lecours revenait de célébrer la messe chez l'abbé P. Plante qui est paralytique, et en passant devant la résidence de M. Desjardins, il y entra pour voir ce dernier; mais il avait à peine franchi le seuil de la maison lorsqu'il s'affaissa. Le défunt était âgé de 55 ans et avait été ordonné prêtre par le cardinal Taschereau en 1887. Cette mort est une lourde perte pour le collège de Lévis.

TARIF DES PETITES AFFICHES

DEMANDES D'EMPLOI — jusqu'à 20 mots, 15 sous, et 1/2 sou par mot supplémentaire.

SITUATIONS VACANTES

FAITES DE L'ARGENT à la maison en écrivant cartes de visite, et facile à apprendre; méthode nouvelle, simple; pas de sollicitation; nous vendons votre travail; grosse demande. Ecrivez aujourd'hui à American Show card school, Byrie Bldg., Yonge et Shuter St., Toronto, Ont.

Surintendant d'imprimerie demandé, possédant plusieurs années d'expérience et pouvant faire ses prix. Bon salaire sera payé à la personne compétente et pouvant fournir de bonnes recommandations. Ecrire à M. J. N. C., casier postal 750, Montréal.

A VENDRE

A SACRIFICE : Terrains de 31 x 80 pour \$35.00 à \$50.00, voisins du boulevard Pie IX, presque sur tramway, école et rivière du Saul. Pour détails et conditions s'ad. Champoux et Forest, chambre 56, édifice Dandurand. Tél. Est 3447.

DIVERS

Merveilleuse découverte moderne pour laver le linge et 15 minutes, sans froter. Un paquet pour 5 lavages sera expédié sur réception de 20c. La Cie Manufacturière Léonard, 2179 Clarke, Montréal.

Une dame offre de faire connaître à toute personne souffrant de rhumatisme, goutte, lumbago ou maux de reins, dartses, etc., et humides, toutes sortes d'obésité, asthme, enfin toutes les maladies provenant des altérations du sang, un remède végétal et merveilleux fabriqué en France. Adresse, 42 rue elle-même complètement. Ecrire : Madame Falcon, boîte postale 863, Montréal.

HOPITAL de gramophone. Nous vendons et réparons toutes sortes de gramophones, satisfaction garantie. S'ad. 72 Mont-Royal Est, St-Louis 4923.

VOLAILES ET LAPINS. Nous avons inauguré un chapitre de premier choix et sommes maintenant en mesure de vous fournir des lapins, jeunes ou adultes, de toutes les races les plus avantageusement combinées. Demandez notre traité complet traitant de l'élevage, du soin à donner, des maladies, etc., de ce précieux gibier. Traité approuvé et illustré de 25 sous, par maille, strictement indispensable à quiconque a des lapins. Offrons les races suivantes : Géants des Flandres, Belges noirs ou grisets, Russes blancs et caillies, Rouge Rufus, (Belge) rouges Normands, Sibériens, Normands, Angoras blancs et caillies, etc. Aussi traité sur l'élevage du diadème, très pratique aux commençants. 25 sous par maille. Notre catalogue illustré de 20 gravures des volailles les plus avantageusement combinées au pays. 15 sous par année. Volailles de toutes sortes. Notre stock est étendu en vue de votre tout ce que nous avons déjà en quantité de respectables canards Pekin et autres, Indes, outardes sauvages, etc. Inscrivez toujours timbres pour réponse assurée. Ecrivez vos lettres à : Fernand Avellan, Yamaska, St-Basile, Arthur Comeau, propriétaire.

La Cie Céramo-Vitral Incorporée. Vitriers et Miroitiers. 1410 BOULEVARD SAINT-LAURENT et Détail Glaces, Epaves, Vitres Bombées, Coloris, Verrières, Opalines, Ornementations, Biscuitage, Dessus de meuble, Tablettes, Miroirs, Réglentage, Coupe-vent pour automobiles, Dômes et Verres dans le plomb réparés. Prospectus et cotations sur demande. Téléphone Saint-Louis 4601.

METEAUX, CHIFFONS, ETC. NOS MARCHES SONT LES MEILLEURS pour rebuts de munitions, cuivre jaune, sautoir rouge, restes de fusilles et d'obus. Téléphones ou écrives à THE KANDER PAPER STOCK CO. Inc. B. P. 2319, ECHANGE PRIVE

Marchands et courtiers en fer, acier et métaux.

ANTIKOR-LAURENCE. CURE RADICALE DES CORNS. SOUS EFFICACE. Sans Douleur. EN VENTE PARTOUT 25c. FRANCO PAR LA POSTE. A. J. LAURENCE, MONTREAL.

MAISONS D'EDUCATION COURS DU SOIR D'ARCHITECTURE Ecole Polytechnique

Les cours du soir d'architecture s'ouvriront le lundi, 14 octobre, à 7 h. 30 p.m.

Ces cours sont gratuits.

LA VENTE DE LA GAZOLINE LES MARCHANDS NE POURRONT LA FAIRE SANS UN PERMIS — LE GOUVERNEMENT FIXERA LE TAUX MAXIMUM — INTERDICTION LE DIMANCHE.

Ottawa, 7. — Le contrôleur du combustible Magrath annonce que des règlements ont été approuvés par le gouvernement en conséquence de la vente en gros et en détail de la gazoline au Canada. Ils prévoient à un permis spécial pour les marchands et à certains taux basés sur le volume de gazoline vendue l'an dernier. Au cas où les marchands enfreindraient les lois, le contrôleur a plein pouvoir pour leur enlever leurs patentes. Ceux qui feront ce commerce sans une permission, sont sujets à \$30 d'amende pour chaque jour de vente en contravention avec les règlements. Les marchands seront tenus d'afficher le permis à leur porte. Clause à recommander, la vente est absolument interdite le dimanche. Les prix maximum de détail sont prescrits pour des établissements où se vend plus de deux millions de gallons de gazoline par mois. Les profits seront de 10 pour cent, sur les prix d'achat, plus les frais de transport.

Le contrôleur rapporte que les États-Unis vont continuer à prescrire encore deux ou trois dimanches sans gazoline. On fera de même au Canada.

Université Laval de Montréal

FACULTE DES ARTS — COURS DE PEDAGOGIE

Nous sommes heureux de publier ici ce projet d'un cours de pédagogie, adopté par la Commission centrale des Ecoles Catholiques à sa dernière séance et que nous avons signalé samedi. Un seul détail, la question des primes, dont le principe toutefois est admis, a été réservé pour considération ultérieure. Le reste du projet ayant passé tel quel, nous le reproduisons intégralement. Avec l'appui de la Commission centrale des Ecoles catholiques de Montréal, l'Université Laval inaugure cette année un cours régulier de pédagogie à l'intention des maîtres et maîtresses de l'enseignement primaire. (1) Elle désire procurer aux instituteurs des deux sexes, par la perspective de chemins et de primes à conquérir, un stimulant de premier ordre.

I.—BUT Le cours a pour objet de perfectionner la formation pédagogique chez les professeurs de notre enseignement primaire, tant religieux que laïques, tant anglais que français.

II.—ADMISSION Le cours lui-même est absolument gratuit. On ne réclame que des frais d'exams et de diplômes.

III.—ELEVES Tous les instituteurs et institutrices sont invités avec instance à s'y inscrire.

L'inscription se prend à la Faculté des Arts de l'Université Laval de Montréal, 185 rue Saint-Denis.

IV.—DUREE La durée du cours est de trois ans. Toutefois, les instituteurs qui ont moins de loisirs peuvent consacrer un temps plus long à la préparation des examens. L'important, c'est de couvrir exactement le programme de chaque année.

Les leçons se donnent, du commencement d'octobre à la fin d'avril, a) pour tous, le vendredi soir, à 8 heures 15, à l'Université Laval; b) pour les institutrices, le samedi matin, à 9 heures, à la maison-mère de la Congrégation de Notre-Dame.

Elles ont lieu en français et en anglais aux deux endroits.

V.—PROGRAMME Ière année. — a) Enseignement pratique, dans la classe même de l'instituteur; b) Explication des Règlements du Comité catholique (édition 1915) et des directions pédagogiques qu'ils renferment; c) Rédaction et correction de cinq sujets de composition en pédagogie.

2ème année. — a) Enseignement pratique comme en 1ère année; b) Explication de la 2ème partie (Livres III et IV) du Manuel de pédagogie de Mgr Ross pour les élèves de langue française et des Methods of Teaching de McEvoy pour les instituteurs de langue anglaise; c) Rédaction et correction de cinq sujets de composition en pédagogie.

3ème année. — a) Enseignement pratique, comme les deux années précédentes; b) Explication de la première partie (Livres I et II) du Manuel de pédagogie de Mgr Ross pour les élèves de langue française et de Science of Teaching de McEvoy pour les instituteurs de langue anglaise; c) Rédaction et soutenance d'une thèse sur un sujet de pédagogie, sujet choisi par l'aspirant et approuvé par les directeurs du cours.

VI.—EXAMENS

Objet. a) Un examen d'enseignement pratique est fait chaque année, dans la classe même de l'instituteur, par les visiteurs et inspecteurs des écoles. Leurs visites doivent être faites séparément et les notes combinées constituent le résultat.

b) Chaque année aussi, dans les premiers jours de juillet, a lieu un examen écrit que président des délégués choisis par le bureau de direction. Il consiste : 1) la 1ère année, en une composition sur un sujet de pédagogie et en des questions proposées sur les Règlements du Comité catholique; 2) la 2e année, en une dissertation sur un sujet de pédagogie et en des questions proposées d'après le programme de deuxième année;

3) la 3e année, en la soutenance de la thèse préparée par l'aspirant.

c) La troisième année, en présence d'un jury d'au moins trois membres, a lieu un examen oral portant sur la première partie du Manuel de Mgr Ross ou de Science of Teaching de McEvoy.

Points alloués : 1ère et 2e années. — Enseignement pratique. 100 Compositions (20 pour chaque partie). 100 Examen écrit (50 pour chaque partie). 300

3e année. — Enseignement pratique. 100 Thèse. 100 Examen oral. 100

N. B.—Pour avoir le droit de prendre part aux examens, il faut avoir assisté au moins à quatorze leçons ou conférences.

VII.—PARCHEMINS Les instituteurs qui auraient conservé les 2-3 des points sur l'ensemble des examens théorique et pratique recevraient : a) à la fin de la 2e année, un certificat de compétence pédagogique résultant des examens de 1ère et de 2e années;

b) à la fin de la 3e année, un diplôme supérieur de pédagogie. Dans chacun de ces cas, le fait (1) est justifié de la dire; l'initiative de ce cours appartient aux Soeurs de la Congrégation de Notre-Dame. En la première, elles ont conscience : a) qu'elles contiennent la tradition établie par leurs fondatrices, la Vénérable Mère Marquerite Bourgeois, la première institutrice de Ville-Marie;

b) qu'elles répondent aux sympathiques encouragements de personnes de marque; c) de leur surintendant de l'Instruction publique, l'honorable Boucher de la Bruère, surintendant de l'Instruction publique de Montréal, Mgr Paré, évêque de Montréal, Mgr Lamer Gauthier, honoraire premier ministre de la Province, M. le supérieur des Ecoles catholiques de Montréal, M. le directeur de l'enseignement primaire, M. le directeur de l'enseignement secondaire, M. le directeur de l'enseignement supérieur, M. le directeur de l'enseignement technique, M. le directeur de l'enseignement professionnel, M. le directeur de l'enseignement agricole, M. le directeur de l'enseignement maritime, M. le directeur de l'enseignement industriel, M. le directeur de l'enseignement commercial, M. le directeur de l'enseignement des arts et métiers, M. le directeur de l'enseignement des sciences, M. le directeur de l'enseignement des lettres, M. le directeur de l'enseignement des langues, M. le directeur de l'enseignement des sports, M. le directeur de l'enseignement des arts, M. le directeur de l'enseignement des métiers, M. le directeur de l'enseignement des professions, M. le directeur de l'enseignement des carrières, M. le directeur de l'enseignement des études, M. le directeur de l'enseignement des recherches, M. le directeur de l'enseignement des découvertes, M. le directeur de l'enseignement des inventions, M. le directeur de l'enseignement des progrès, M. le directeur de l'enseignement des innovations, M. le directeur de l'enseignement des améliorations, M. le directeur de l'enseignement des perfectionnements, M. le directeur de l'enseignement des développements, M. le directeur de l'enseignement des extensions, M. le directeur de l'enseignement des augmentations, M. le directeur de l'enseignement des accroissements, M. le directeur de l'enseignement des progrès, M. le directeur de l'enseignement des innovations, M. le directeur de l'enseignement des améliorations, M. le directeur de l'enseignement des perfectionnements, M. le directeur de l'enseignement des développements, M. le directeur de l'enseignement des extensions, M. le directeur de l'enseignement des augmentations, M. le directeur de l'enseignement des accroissements, M. le directeur de l'enseignement des progrès, M. le directeur de l'enseignement des innovations, M. le directeur de l'enseignement des améliorations, M. le directeur de l'enseignement des perfectionnements, M. le directeur de l'enseignement des développements, M. le directeur de l'enseignement des extensions, M. le directeur de l'enseignement des augmentations, M. le directeur de l'enseignement des accroissements, M. le directeur de l'enseignement des progrès, M. le directeur de l'enseignement des innovations, M. le directeur de l'enseignement des améliorations, M. le directeur de l'enseignement des perfectionnements, M. le directeur de l'enseignement des développements, M. le directeur de l'enseignement des extensions, M. le directeur de l'enseignement des augmentations, M. le directeur de l'enseignement des accroissements, M. le directeur de l'enseignement des progrès, M. le directeur de l'enseignement des innovations, M. le directeur de l'enseignement des améliorations, M. le directeur de l'enseignement des perfectionnements, M. le directeur de l'enseignement des développements, M. le directeur de l'enseignement des extensions, M. le directeur de l'enseignement des augmentations, M. le directeur de l'enseignement des accroissements, M. le directeur de l'enseignement des progrès, M. le directeur de l'enseignement des innovations, M. le directeur de l'enseignement des améliorations, M. le directeur de l'enseignement des perfectionnements, M. le directeur de l'enseignement des développements, M. le directeur de l'enseignement des extensions, M. le directeur de l'enseignement des augmentations, M. le directeur de l'enseignement des accroissements, M. le directeur de l'enseignement des progrès, M. le directeur de l'enseignement des innovations, M. le directeur de l'enseignement des améliorations, M. le directeur de l'enseignement des perfectionnements, M. le directeur de l'enseignement des développements, M. le directeur de l'enseignement des extensions, M. le directeur de l'enseignement des augmentations, M. le directeur de l'enseignement des accroissements, M. le directeur de l'enseignement des progrès, M. le directeur de l'enseignement des innovations, M. le directeur de l'enseignement des améliorations, M. le directeur de l'enseignement des perfectionnements, M. le directeur de l'enseignement des développements, M. le directeur de l'enseignement des extensions, M. le directeur de l'enseignement des augmentations, M. le directeur de l'enseignement des accroissements, M. le directeur de l'enseignement des progrès, M. le directeur de l'enseignement des innovations, M. le directeur de l'enseignement des améliorations, M. le directeur de l'enseignement des perfectionnements, M. le directeur de l'enseignement des développements, M. le directeur de l'enseignement des extensions, M. le directeur de l'enseignement des augmentations, M. le directeur de l'enseignement des accroissements, M. le directeur de l'enseignement des progrès, M. le directeur de l'enseignement des innovations, M. le directeur de l'enseignement des améliorations, M. le directeur de l'enseignement des perfectionnements, M. le directeur de l'enseignement des développements, M. le directeur de l'enseignement des extensions, M. le directeur de l'enseignement des augmentations, M. le directeur de l'enseignement des accroissements, M. le directeur de l'enseignement des progrès, M. le directeur de l'enseignement des innovations, M. le directeur de l'enseignement des améliorations, M. le directeur de l'enseignement des perfectionnements, M. le directeur de l'enseignement des développements, M. le directeur de l'enseignement des extensions, M. le directeur de l'enseignement des augmentations, M. le directeur de l'enseignement des accroissements, M. le directeur de l'enseignement des progrès, M. le directeur de l'enseignement des innovations, M. le directeur de l'enseignement des améliorations, M. le directeur de l'enseignement des perfectionnements, M. le directeur de l'enseignement des développements, M. le directeur de l'enseignement des extensions, M. le directeur de l'enseignement des augmentations, M. le directeur de l'enseignement des accroissements, M. le directeur de l'enseignement des progrès, M. le directeur de l'enseignement des innovations, M. le directeur de l'enseignement des améliorations, M. le directeur de l'enseignement des perfectionnements, M. le directeur de l'enseignement des développements, M. le directeur de l'enseignement des extensions, M. le directeur de l'enseignement des augmentations, M. le directeur de l'enseignement des accroissements, M. le directeur de l'enseignement des progrès, M. le directeur de l'enseignement des innovations, M. le directeur de l'enseignement des améliorations, M. le directeur de l'enseignement des perfectionnements, M. le directeur de l'enseignement des développements, M. le directeur de l'enseignement des extensions, M. le directeur de l'enseignement des augmentations, M. le directeur de l'enseignement des accroissements, M. le directeur de l'enseignement des progrès, M. le directeur de l'enseignement des innovations, M. le directeur de l'enseignement des améliorations, M. le directeur de l'enseignement des perfectionnements, M. le directeur de l'enseignement des développements, M. le directeur de l'enseignement des extensions, M. le directeur de l'enseignement des augmentations, M. le directeur de l'enseignement des accroissements, M. le directeur de l'enseignement des progrès, M. le directeur de l'enseignement des innovations, M. le directeur de l'enseignement des améliorations, M. le directeur de l'enseignement des perfectionnements, M. le directeur de l'enseignement des développements, M. le directeur de l'enseignement des extensions, M. le directeur de l'enseignement des augmentations, M. le directeur de l'enseignement des accroissements, M. le directeur de l'enseignement des progrès, M. le directeur de l'enseignement des innovations, M. le directeur de l'enseignement des améliorations, M. le directeur de l'enseignement des perfectionnements, M. le directeur de l'enseignement des développements, M. le directeur de l'enseignement des extensions, M. le directeur de l'enseignement des augmentations, M. le directeur de l'enseignement des accroissements, M. le directeur de l'enseignement des progrès, M. le directeur de l'enseignement des innovations, M. le directeur de l'enseignement des améliorations, M. le directeur de l'enseignement des perfectionnements, M. le directeur de l'enseignement des développements, M. le directeur de l'enseignement des extensions, M. le directeur de l'enseignement des augmentations, M. le directeur de l'enseignement des accroissements, M. le directeur de l'enseignement des progrès, M. le directeur de l'enseignement des innovations, M. le directeur de l'enseignement des améliorations, M. le directeur de l'enseignement des perfectionnements, M. le directeur de l'enseignement des développements, M. le directeur de l'enseignement des extensions, M. le directeur de l'enseignement des augmentations, M. le directeur de l'enseignement des accroissements, M. le directeur de l'enseignement des progrès, M. le directeur de l'enseignement des innovations, M. le directeur de l'enseignement des améliorations, M. le directeur de l'enseignement des perfectionnements, M. le directeur de l'enseignement des développements, M. le directeur de l'enseignement des extensions, M. le directeur de l'enseignement des augmentations, M. le directeur de l'enseignement des accroissements, M. le directeur de l'enseignement des progrès, M. le directeur de l'enseignement des innovations, M. le directeur de l'enseignement des améliorations, M. le directeur de l'enseignement des perfectionnements, M. le directeur de l'enseignement des développements, M. le directeur de l'enseignement des extensions, M. le directeur de l'enseignement des augmentations, M. le directeur de l'enseignement des accroissements, M. le directeur de l'enseignement des progrès, M. le directeur de l'enseignement des innovations, M. le directeur de l'enseignement des améliorations, M. le directeur de l'enseignement des perfectionnements, M. le directeur de l'enseignement des développements, M. le directeur de l'enseignement des extensions, M. le directeur de l'enseignement des augmentations, M. le directeur de l'enseignement des accroissements, M. le directeur de l'enseignement des progrès, M. le directeur de l'enseignement des innovations, M. le directeur de l'enseignement des améliorations, M. le directeur de l'enseignement des perfectionnements, M. le directeur de l'enseignement des développements, M. le directeur de l'enseignement des extensions, M. le directeur de l'enseignement des augmentations, M. le directeur de l'enseignement des accroissements, M. le directeur de l'enseignement des progrès, M. le directeur de l'enseignement des innovations, M. le directeur de l'enseignement des améliorations, M. le directeur de l'enseignement des perfectionnements, M. le directeur de l'enseignement des développements, M. le directeur de l'enseignement des extensions, M. le directeur de l'enseignement des augmentations, M. le directeur de l'enseignement des accroissements, M. le directeur de l'enseignement des progrès, M. le directeur de l'enseignement des innovations, M. le directeur de l'enseignement des améliorations, M. le directeur de l'enseignement des perfectionnements, M. le directeur de l'enseignement des développements, M. le directeur de l'enseignement des extensions, M. le directeur de l'enseignement des augmentations, M. le directeur de l'enseignement des accroissements, M. le directeur de l'enseignement des progrès, M. le directeur de l'enseignement des innovations, M. le directeur de l'enseignement des améliorations, M. le directeur de l'enseignement des perfectionnements, M. le directeur de l'enseignement des développements, M. le directeur de l'enseignement des extensions, M. le directeur de l'enseignement des augmentations, M. le directeur de l'enseignement des accroissements, M. le directeur de l'enseignement des progrès, M. le directeur de l'enseignement des innovations, M. le directeur de l'enseignement des améliorations, M. le directeur de l'enseignement des perfectionnements, M. le directeur de l'enseignement des développements, M. le directeur de l'enseignement des extensions, M. le directeur de l'enseignement des augmentations, M. le directeur de l'enseignement des accroissements, M. le directeur de l'enseignement des progrès, M. le directeur de l'enseignement des innovations, M. le directeur de l'enseignement des améliorations, M. le directeur de l'enseignement des perfectionnements, M. le directeur de l'enseignement des développements, M. le directeur de l'enseignement des extensions, M. le directeur de l'enseignement des augmentations, M. le directeur de l'enseignement des accroissements, M. le directeur de l'enseignement des progrès, M. le directeur de l'enseignement des innovations, M. le directeur de l'enseignement des améliorations, M. le directeur de l'enseignement des perfectionnements, M. le directeur de l'enseignement des développements, M. le directeur de l'enseignement des extensions, M. le directeur de l'enseignement des augmentations, M. le directeur de l'enseignement des accroissements, M. le directeur de l'enseignement des progrès, M. le directeur de l'enseignement des innovations, M. le directeur de l'enseignement des améliorations, M. le directeur de l'enseignement des perfectionnements, M. le directeur de l'enseignement des développements, M. le directeur de l'enseignement des extensions, M. le directeur de l'enseignement des augmentations, M. le directeur de l'enseignement des accroissements, M. le directeur de l'enseignement des progrès, M. le directeur de l'enseignement des innovations, M. le directeur de l'enseignement des améliorations, M. le directeur de l'enseignement des perfectionnements, M. le directeur de l'enseignement des développements, M. le directeur de l'enseignement des extensions, M. le directeur de l'enseignement des augmentations, M. le directeur de l'enseignement des accroissements, M. le directeur de l'enseignement des progrès, M. le directeur de l'enseignement des innovations, M. le directeur de l'enseignement des améliorations, M. le directeur de l'enseignement des perfectionnements, M. le directeur de l'enseignement des développements, M. le directeur de l'enseignement des extensions, M. le directeur de l'enseignement des augmentations, M. le directeur de l'enseignement des accroissements, M. le directeur de l'enseignement des progrès, M. le directeur de l'enseignement des innovations, M. le directeur de l'enseignement des améliorations, M. le directeur de l'enseignement des perfectionnements, M. le directeur de l'enseignement des développements, M. le directeur de l'enseignement des extensions, M. le directeur de l'enseignement des augmentations, M. le directeur de l'enseignement des accroissements, M. le directeur de l'enseignement des progrès, M. le directeur de l'enseignement des innovations, M. le directeur de l'enseignement des améliorations, M. le directeur de l'enseignement des perfectionnements, M. le directeur de l'enseignement des développements, M. le directeur de l'enseignement des extensions, M. le directeur de l'enseignement des augmentations, M. le directeur de l'enseignement des accroissements, M. le directeur de l'enseignement des progrès, M. le directeur de l'enseignement des innovations, M. le directeur de l'enseignement des améliorations, M. le directeur de l'enseignement des perfectionnements, M. le directeur de l'enseignement des développements, M. le directeur de l'enseignement des extensions, M. le directeur de l'enseignement des augmentations, M. le directeur de l'enseignement des accroissements, M. le directeur de l'enseignement des progrès, M. le directeur de l'enseignement des innovations, M. le directeur de l'enseignement des améliorations, M. le directeur de l'enseignement des perfectionnements, M. le directeur de l'enseignement des développements, M. le directeur de l'enseignement des extensions, M. le directeur de l'enseignement des augmentations, M. le directeur de l'enseignement des accroissements, M. le directeur de l'enseignement des progrès, M. le directeur de l'enseignement des innovations, M. le directeur de l'enseignement des améliorations, M. le directeur de l'enseignement des perfectionnements, M. le directeur de l'enseignement des développements, M. le directeur de l'enseignement des extensions, M. le directeur de l'enseignement des augmentations, M. le directeur de l'enseignement des accroissements, M. le directeur de l'enseignement des progrès, M. le directeur de l'enseignement des innovations, M. le directeur de l'enseignement des améliorations, M. le directeur de l'enseignement des perfectionnements, M. le directeur de l'enseignement des développements, M. le directeur de l'enseignement des extensions, M. le directeur de l'enseignement des augmentations, M. le directeur de l'enseignement des accroissements, M. le directeur de l'enseignement des progrès, M. le directeur de l'enseignement des innovations, M. le directeur de l'enseignement des améliorations, M. le directeur de l'enseignement des perfectionnements, M. le directeur de l'enseignement des développements, M. le directeur de l'enseignement des extensions, M. le directeur de l'enseignement des augmentations, M. le directeur de l'enseignement des accroissements, M. le directeur de l'enseignement des progrès, M. le directeur de l'enseignement des innovations, M. le directeur de l'enseignement des améliorations, M. le directeur de l'enseignement des perfectionnements, M. le directeur de l'enseignement des développements, M. le directeur de l'enseignement des extensions, M. le directeur de l'enseignement des augmentations, M. le directeur de l'enseignement des accroissements, M. le directeur de l'enseignement des progrès, M. le directeur de l'enseignement des innovations, M. le directeur de l'enseignement des améliorations, M. le directeur de l'enseignement des perfectionnements, M. le directeur de l'enseignement des développements, M. le directeur de l'enseignement des extensions, M. le directeur de l'enseignement des augmentations, M. le directeur de l'enseignement des accroissements, M. le directeur de l'enseignement des progrès, M. le directeur de l'enseignement des innovations, M. le directeur de l'enseignement des améliorations, M. le directeur de l'enseignement des perfectionnements, M. le directeur de l'enseignement des développements, M. le directeur de l'enseignement des extensions, M. le directeur de l'enseignement des augmentations, M. le directeur de l'enseignement des accroissements, M. le directeur de l'enseignement des progrès, M. le directeur de l'enseignement des innovations, M. le directeur de l'enseignement des améliorations, M. le directeur de l'enseignement des perfectionnements, M. le directeur de l'enseignement des développements, M. le directeur de l'enseignement des extensions, M. le directeur de l'enseignement des augmentations, M. le directeur de l'enseignement des accroissements, M. le directeur de l'enseignement des progrès, M. le directeur de l'enseignement des innovations, M. le directeur de l'enseignement des améliorations, M. le directeur de l'enseignement des perfectionnements, M. le directeur de l'enseignement des développements, M. le directeur de l'enseignement des extensions, M. le directeur de l'enseignement des augmentations, M. le directeur de l'enseignement des accroissements, M. le directeur de l'enseignement des progrès, M. le directeur de l'enseignement des innovations, M. le directeur de l'enseignement des améliorations, M. le directeur de l'enseignement des perfectionnements, M. le directeur de l'enseignement des développements, M. le directeur de l'enseignement des extensions, M. le directeur de l'enseignement des augmentations, M. le directeur de l'enseignement des accroissements, M. le directeur de l'enseignement des progrès, M. le directeur de l'enseignement des innovations, M. le directeur de l'enseignement des améliorations, M. le directeur de l'enseignement des perfectionnements, M. le directeur de l'enseignement des développements, M. le directeur de l'enseignement des extensions, M. le directeur de l'enseignement des augmentations, M. le directeur de l'enseignement des accroissements, M. le directeur de l'enseignement des progrès, M. le directeur de l'enseignement des innovations, M. le directeur de l'enseignement des améliorations, M. le directeur de l'enseignement des perfectionnements, M. le directeur de l'enseignement des développements, M. le directeur de l'enseignement des extensions, M. le directeur de l'enseignement des augmentations, M. le directeur de l'enseignement des accroissements, M. le directeur de l'enseignement des progrès, M. le directeur de l'enseignement des innovations, M. le directeur de l'enseignement des améliorations, M. le directeur de l'enseignement des perfectionnements, M. le directeur de l'enseignement des développements, M. le directeur de l'enseignement des extensions, M. le directeur de l'enseignement des augmentations, M. le directeur de l'enseignement des accroissements, M. le directeur de l'enseignement des progrès, M. le directeur de l'enseignement des innovations, M. le directeur de l'enseignement des améliorations, M. le directeur de l'enseignement des perfectionnements, M. le directeur de l'enseignement des développements, M. le directeur de l'enseignement des extensions, M. le directeur de l'enseignement des augmentations, M. le directeur de l'enseignement des accroissements, M. le directeur de l'enseignement des progrès, M. le directeur de l'enseignement des innovations, M. le directeur de l'enseignement des améliorations, M. le directeur de l'enseignement des perfectionnements, M. le directeur de l'enseignement des développements, M. le directeur de l'enseignement des extensions, M. le directeur de l'enseignement des augmentations, M. le directeur de l'enseignement des accroissements, M. le directeur de l'enseignement des progrès, M. le directeur de l'enseignement des innovations, M. le directeur de l'enseignement des améliorations, M. le directeur de l'enseignement des perfectionnements, M. le directeur de l'enseignement des développements, M. le directeur de l'enseignement des extensions, M. le directeur de l'enseignement des augmentations, M. le directeur de l'enseignement des accroissements, M. le directeur de l'enseignement des progrès, M. le directeur de l'enseignement des innovations, M. le directeur de l'enseignement des améliorations, M. le directeur de l'enseignement des perfectionnements, M. le directeur de l'enseignement des développements, M. le directeur de l'enseignement des extensions, M. le directeur de l'enseignement des augmentations, M. le directeur de l'enseignement des accroissements, M. le directeur de l'enseignement des progrès, M. le directeur de l'enseignement des innovations, M. le directeur de l'enseignement des améliorations, M. le directeur de l'enseignement des perfectionnements, M. le directeur de l'enseignement des développements, M. le directeur de l'enseignement des extensions, M. le directeur de l'enseignement des augmentations, M. le directeur de l'enseignement des accroissements, M. le directeur de l'enseignement des progrès, M. le directeur de l'enseignement des innovations, M. le directeur de l'enseignement des améliorations, M. le directeur de l'enseignement des perfectionnements, M. le directeur de l'enseignement des développements, M. le directeur de l'enseignement des extensions, M. le directeur de l'enseignement des augmentations, M. le directeur de l'enseignement des accroissements, M. le directeur de l'enseignement des progrès, M. le directeur de l'enseignement des innovations, M. le directeur de l'enseignement des améliorations, M. le directeur de l'enseignement des perfectionnements, M. le directeur de l'enseignement des développements, M. le directeur de l'enseignement des extensions, M. le directeur de l'enseignement des augmentations, M. le directeur de l'enseignement des accroissements, M. le directeur de l'enseignement des progrès, M. le directeur de l'enseignement des innovations, M. le directeur de l'enseignement des améliorations, M. le directeur de l'enseignement des perfectionnements, M. le directeur de l'enseignement des développements, M. le directeur de l'enseignement des extensions, M. le directeur de l'enseignement des augmentations, M. le directeur de l'enseignement des accroissements, M. le directeur de l'enseignement des progrès, M. le directeur de l'enseignement des innovations, M. le directeur de l'enseignement des améliorations, M. le directeur de l'enseignement des perfectionnements, M. le directeur de l'enseignement des développements, M. le directeur de l'enseignement des extensions, M. le directeur de l'enseignement des augmentations, M. le directeur de l'enseignement des accroissements, M. le directeur de l'enseignement des progrès, M. le directeur de l'enseignement des innovations, M. le directeur de l'enseignement des améliorations, M. le directeur de l'enseignement des perfectionnements, M. le directeur de l'enseignement des développements, M. le directeur de l'enseignement des extensions, M. le directeur de l'enseignement des augmentations, M. le directeur de l'enseignement des accroissements, M. le directeur de l'enseignement des progrès, M. le directeur de l'enseignement des innovations, M. le directeur de l'enseignement des améliorations, M. le directeur de l'enseignement des perfectionnements, M. le directeur de l'enseignement des développements, M. le directeur de l'enseignement des extensions, M. le directeur de l'enseignement des augmentations, M. le directeur de l'enseignement des accroissements, M. le directeur de l'enseignement des progrès, M. le directeur de l'enseignement des innovations, M. le directeur de l'enseignement des améliorations, M. le directeur de l'enseignement des perfectionnements, M. le directeur de l'enseignement des développements, M. le directeur de l'enseignement des extensions, M. le directeur de l'enseignement des augmentations, M. le directeur de l'enseignement des accroissements, M. le directeur de l'enseignement des progrès, M. le directeur de l'enseignement des innovations, M. le directeur de l'enseignement des améliorations, M. le directeur de l'enseignement des perfectionnements, M. le directeur de l'enseignement des développements, M. le directeur de l'enseignement des extensions, M. le directeur de l'enseignement des augmentations, M. le directeur de l'enseignement des accroissements, M. le directeur de l'enseignement des progrès, M. le directeur de l'enseignement des innovations, M. le directeur de l'enseignement des améliorations, M. le directeur de l'enseignement des perfectionnements, M. le directeur de l'enseignement des développements, M. le directeur de l'enseignement des extensions, M. le directeur de l'enseignement des augmentations, M. le directeur de l'enseignement des accroissements, M. le directeur de l'enseignement des progrès, M. le directeur de l'enseignement des innovations, M. le directeur de l'enseignement des améliorations, M. le directeur de l'enseignement des perfectionnements, M. le directeur de l'enseignement des développements, M. le directeur de l'enseignement des extensions, M. le directeur de l'enseignement des augmentations, M. le directeur de l'enseignement des accroissements, M. le directeur de l'enseignement des progrès, M. le directeur de l'enseignement des innovations, M. le directeur de l'enseignement des améliorations, M. le directeur de l'enseignement des perfectionnements, M. le directeur de l'enseignement des développements, M. le directeur de l'enseignement des extensions, M. le directeur de l'enseignement des augmentations, M. le directeur de l'enseignement des accroissements, M. le directeur de l'enseignement des progrès, M. le directeur de l'enseignement des innovations, M. le directeur de l'enseignement des améliorations, M. le directeur de l'enseignement des perfectionnements, M. le directeur de l'enseignement des développements, M. le directeur de l'enseignement des extensions, M. le directeur de l'enseignement des augmentations, M. le directeur de l'enseignement des accroissements, M. le directeur de l'enseignement des progrès, M. le directeur de l'enseignement des innovations, M. le directeur de l'enseignement des améliorations, M. le directeur de l'enseignement des perfectionnements, M. le directeur de l'enseignement des développements, M. le directeur de l'enseignement des extensions, M. le directeur de l'enseignement des augmentations, M. le directeur de l'enseignement des accroissements, M. le directeur de l'enseignement des progrès, M. le directeur de l'enseignement des innovations, M. le directeur de l'enseignement des améliorations, M. le directeur de l'enseignement des perfectionnements, M. le directeur de l'enseignement des développements, M. le directeur de l'enseignement des extensions, M. le directeur de l'enseignement des augmentations, M. le directeur de l'enseignement des accroissements, M. le directeur de l'enseignement des progrès, M. le directeur de l'enseignement des innovations, M. le directeur de l'enseignement des améliorations, M. le directeur de l'enseignement des perfectionnements, M. le directeur de l'enseignement des développements, M. le directeur de l'enseignement des extensions, M. le directeur de l'enseignement des augmentations, M. le directeur de l'enseignement des accroissements, M. le directeur de l'enseignement des progrès, M. le directeur de l'enseignement des innovations, M. le directeur de l'enseignement des améliorations, M. le directeur de l'enseignement des perfectionnements, M. le directeur de l'enseignement des développements, M. le directeur de l'enseignement des extensions, M. le directeur de l'enseignement des augmentations, M. le directeur de l'enseignement des accroissements, M. le directeur de l'enseignement des progrès, M. le directeur de l'enseignement des innovations, M. le directeur de l'enseignement des améliorations, M. le directeur de l'enseignement des perfectionnements, M. le directeur de l'enseignement des développements, M. le directeur de l'enseignement des extensions, M. le directeur de l'enseignement des augmentations, M. le directeur de l'enseignement des accroissements, M. le directeur de l'enseignement des progrès, M. le directeur de l'enseignement des innovations, M. le directeur de l'enseignement des améliorations, M. le directeur de l'enseignement des perfectionnements, M. le directeur de l'enseignement des développements, M. le directeur de l'enseignement des extensions, M. le directeur de l'enseignement des augmentations, M. le directeur de l'enseignement des accroissements, M. le directeur de l'enseignement des progrès, M. le directeur de l'enseignement des innovations, M. le directeur de l'enseignement des améliorations, M. le directeur de l'enseignement des perfectionnements, M. le directeur de l'enseignement des développements, M. le directeur de l'enseignement des extensions, M. le directeur de l'enseignement des augmentations, M. le directeur de l'enseignement des accroissements, M. le directeur de l'enseignement des progrès, M. le directeur de l'enseignement des innovations, M. le directeur de l'enseignement des améliorations, M. le directeur de l'enseignement des perfectionnements, M. le directeur de l'enseignement des développements, M. le directeur de l'enseignement des extensions, M. le directeur de l'enseignement des augmentations, M. le directeur de l'enseignement des accroissements, M. le directeur de l'enseignement des progrès, M. le directeur de l'enseignement des innovations, M. le directeur de l'enseignement des améliorations, M. le directeur de l'enseignement des perfectionnements, M. le directeur de l'enseignement des développements, M. le directeur de l'enseignement des extensions, M. le directeur de l'enseignement des augmentations, M. le directeur de l'enseignement des accroissements, M. le directeur de l'enseignement des progrès, M. le directeur de l'enseignement des innovations, M. le directeur de l'enseignement des améliorations, M. le directeur de l'enseignement des perfectionnements, M. le directeur de l'enseignement des développements, M. le directeur de l'enseignement des extensions, M. le directeur de l'enseignement des augmentations, M. le directeur de l'enseignement des accroissements, M. le directeur de l'enseignement des progrès, M. le directeur de l'enseignement des innovations, M. le directeur de l'enseignement des améliorations, M. le directeur de l'enseignement des perfectionnements, M. le directeur de l'enseignement des développements, M. le directeur de l'enseignement des extensions, M. le directeur de l'enseignement des augmentations, M. le directeur de l'enseignement des accroissements, M. le directeur de l'enseignement des progrès, M. le directeur de l'enseignement des innovations, M. le directeur de l'enseignement des améliorations, M. le directeur de l'enseignement des perfectionnements, M. le directeur de l'enseignement des développements, M. le directeur de l'enseignement des extensions, M. le directeur de l'enseignement des augmentations, M. le directeur de l'enseignement des accroissements, M. le directeur de l'enseignement des progrès, M. le directeur de l'enseignement des innovations, M. le directeur de l'enseignement des améliorations, M. le directeur de l'enseignement des perfectionnements, M. le directeur de l'enseignement des développements, M. le directeur de l'enseignement des extensions, M. le directeur de l'enseignement des augmentations, M. le directeur de l'enseignement des accroissements, M. le directeur de l'enseignement des progrès, M. le directeur de l'enseignement des innovations, M. le directeur de l'enseignement des améliorations, M. le directeur de l'enseignement des perfectionnements, M. le directeur de l'enseignement des développements, M. le directeur de l'enseignement des extensions, M. le directeur de l'enseignement des augmentations, M. le directeur de l'enseignement des accroissements, M. le directeur de l'enseignement des progrès, M. le directeur de l'enseignement des innovations, M. le directeur de l'enseignement des améliorations, M. le directeur de l'enseignement des perfectionnements, M. le directeur de l'enseignement des développements, M. le directeur de l'enseignement des extensions, M. le directeur de l'enseignement des augmentations, M. le directeur de l'enseignement des accroissements, M. le directeur de l'enseignement des progrès, M. le directeur de l'enseignement des innovations, M. le directeur de l'enseignement des améliorations, M. le directeur de l'enseignement des perfectionnements, M. le directeur de l'enseignement des développements, M. le directeur de l'enseignement des extensions, M. le directeur de l'enseignement des augmentations, M. le directeur de l'enseignement des accroissements, M. le directeur de l'enseignement des progrès, M. le directeur de l'enseignement des innovations, M. le directeur de l'enseignement des améliorations, M. le directeur de l'enseignement des perfectionnements, M. le directeur de l'enseignement des développements, M. le directeur de l'enseignement des extensions, M. le directeur de l'enseignement des augmentations, M. le directeur de l'enseignement des accroissements, M. le directeur de l'enseignement des progrès, M. le directeur de l'enseignement des innovations, M. le directeur de l'enseignement des améliorations, M. le directeur de l'enseignement des perfectionnements, M. le directeur de l'enseignement des développements, M. le directeur de l'enseignement des extensions, M. le directeur de l'enseignement des augmentations, M. le directeur de l'enseignement des accroissements, M. le directeur de l'enseignement des progrès, M. le directeur de l'enseignement des innovations, M. le directeur de l'enseignement des améliorations, M. le directeur de l'enseignement des perfectionnements, M. le directeur de l'enseignement des développements, M. le directeur de l'enseignement des extensions, M. le directeur de l'enseignement des augmentations, M. le directeur de l'enseignement des accroissements, M. le directeur de l'enseignement des progrès, M. le directeur de l'enseignement des innovations, M. le directeur de l'enseignement des améliorations, M. le directeur de l'enseignement des perfectionnements, M. le directeur de l'enseignement des développements, M. le directeur de l'enseignement des extensions



# Page du Foyer

## Le déménagement

Dans une silencieuse rue de village, une rue étroite qui n'a pas le temps de s'allonger en perspective; au bout d'un arpent, elle aboutit à des façades de maisons qui sur une autre rue lui barrent le chemin. D'un côté, il n'y a que des dos de hangars et de hautes clôtures de bois blanchies à la chaux. De l'autre, une chaîne de cinq ou six maisons modestes, à perrons étroits qui avancent sur le trottoir. Des chevaux somnolent attelés à des voitures que des hommes chargent de meubles, devant une de ces maisons.

La pauvre habitation ! Sous le plus clair des soleils d'automne elle a l'air lamentable des choses abandonnées. Les châssis sont nus et poussiéreux. Les portes grandes ouvertes laissent voir les planchers bruts. Basse, en bois dont la peinture s'est écaillée, elle semble affairée.

Habité, on ne devait pourtant pas songer à la trouver laide. Egayée par des rideaux blancs et des volets bien vernis, par quelques pots de fleurs près des entrées, par un hamac sous un arbre, par des enfants qui jouent aux alentours, une maison n'est-elle pas toujours intéressante ?

Mais une fois déserte, si elle était modeste, sans la sourire de la famille, ce n'est plus qu'une carcasse.

Demain ou ce soir elle sera fermée. Un écriteau près de la porte se balance : à louer.

Qui, pour la louer passera par cette route calme, dans la rue étroite et sans perspective qui, sous le jour coloré d'octobre, offre l'aspect d'une retraite inviolable et vaguement poétique ? Le silence fait ce charme : rien ne bouge à part ces ouvriers du déménagement qui d'ailleurs travaillent sans presque parler.

Tout à coup, cependant, ce silence est troublé. On entend naître, puis grandir un murmure de voix. C'est un pensionnat de petites filles qui force la retraite de cette allée paisible du village. Deux à deux elles arrivent du premier coin, les plus grandes battant la marche. Dès que les moyennes apparaissent, une excitation inaccoutumée court dans les rangs. Elles s'exclament, elles se détournent en dépit du règlement qui doit le leur défendre. Elles interpellent une des petites de l'arrière, — si elle allait passer sans voir ! — elles l'avertissent : "Marie, Marie !"

Marie regarde. C'est chez elle qu'on déménage. Elle n'a plus ni son papa, ni sa maman, ni ses frères, ni ses sœurs dans le village. Et voilà qu'on vide sa maison. Elle en serait peut-être attristée si ses compagnes ne trouvaient pas sa situation si enviable. Et puis, il fait beau, c'est la promenade, et pensionnaire toute neuve, elle adore la promenade. Avant, lorsque de sa fenêtre elle regardait passer ce bataillon dont elle n'avait jamais fait partie, elle désirait violemment en être. Elle en est enfin. Ça lui est égal qu'on vide sa maison.

Il faut entendre d'ailleurs les propos de sa compagne de rang : "Tu sais, vous êtes riches. Ton père a vendu son magasin six mille piastres !" Marie n'en avait guère entendu parler. Elle n'y croyait pas, ne s'en souciait pas; mais sa compagne insiste pour lui faire apprécier son bonheur. Une fillette d'en avant se retourne et lui crie : "Chanceuse ! Chez vous s'en vont rester en ville, chanceuse !" Une autre émerveillée s'étonne : "Les chevaux emmènent le ménage jusqu'en ville ? Il ne prend pas les gros chars ?"

Marie ne sait pas, mais elle acquiesce. Elle se sent finalement remplie de fierté parce que ce sont ses meubles qu'on corde pêle-mêle et dans les plus désavantageuses positions sur les larges voitures !

La religieuse qui d'en arrière surveille le bataillon, n'ayant pas néanmoins donné l'ordre de suspendre la marche, en dépit du désordre momentané, des "têtes dans les dos", le pensionnat défile et atteint une autre rue. Plus tard, il atteint la campagne et le bord de l'eau. Les rangs sont défaits. Une grande irresse s'empare des enfants qui se mettent à courir.

Marie court plus fort que les autres, les cheveux au vent. Elle est folle comme un petit balai devant la rivière, les arbres qui éparpillent leurs feuilles jaunes ou rouges, le chemin de sable qu'elle a si souvent suivi.

Ce sont les environs familiers de sa terre natale qui la rendent heureuse. A neuf ans, elle ne peut pas analyser sa joie. Pourtant ce beau jour tout entier doit se graver dans sa mémoire. Marie associera désormais le souvenir du déménagement à des paysages lumineux.

Mais dans la rue étroite et silencieuse, le cœur de sa maison, pour toujours a cessé de battre.

## Pensées choisies

L'affectation dans le geste, dans le parler et dans les manières, est souvent une suite de l'oisiveté ou de l'indifférence ; et il semble qu'un grand attachement ou de sérieux affaires jettent l'homme dans son naturel.

La plupart des hommes, pour arriver à leurs fins, sont plus capables d'un grand effort que d'une longue persévérance : leur paresse ou leur inconstance leur fait perdre le fruit des meilleurs commencements ; ils se laissent souvent devancer par d'autres qui sont partis après eux, et qui marchent lentement, mais constamment.

Les hommes agissent mollement dans les choses qui sont de leur devoir, pendant qu'ils se font un mérite, ou plutôt une vanité, de s'empresser pour celles qui leur sont étrangères, et qui ne conviennent ni à leur état, ni à leur caractère.

Il est aussi difficile de trouver

un homme vain qui se croie assez heureux, qu'un homme modeste qui se croie trop malheureux.

La BRUYERE.

## La bonne cuisine

### RECETTES DE MARINADES MARINADES DE CONCOMBRES

Prenez les concombres dans une saumure composée d'une tasse de sel et de deux pintes d'eau, pendant un jour et une nuit. Retirez ensuite de la saumure, rincez à l'eau froide et égouttez. Couvrez de vinaigre, ajoutez à chaque pinte de vinaigre une cuillerée à table de sucre brun et quelques morceaux de cannelle ainsi qu'un peu de clou de girofle. Chauffez jusqu'à ébullition et mettez dans les jarres. Pour des marinades sucrées, employez une tasse de sucre pour une pinte de vinaigre.

### OIGNONS MARINES

Pelez, lavez et mettez les oignons dans la saumure, employant deux tasses de sel pour deux pintes d'eau. Laissez reposer deux jours, ôtez la saumure, couvrez avec une nouvelle saumure, et laissez reposer encore deux jours. Retirez de la saumure, lavez et placez dans des jarres ; couvrez avec du vinaigre chaud dans lequel vous ajoutez des clous de girofle ronds, de la cannelle et du piment.

### MARINADES DE TOMATES VERTES

Prenez 4 pintes de tomates vertes, 4 petits oignons et quatre grains de poivre rond. Tranchez mince les tomates et les oignons ; saupoudrez-les d'une demi-tasse de sel et laissez toute la nuit dans un pot de terre ou un vase émaillé. Le lendemain, jetez la saumure. Dans un autre vase, mettez une pinte de vinaigre, une cuillerée à soupe (rase) de chacun des ingrédients suivants : poivre noir, grains de moutarde, grains de céleri, clou de girofle, épices mêlées et cannelle, et 1/4 de tasse de sucre. Faites bouillir et ajoutez les tomates préparées, les oignons et le piment vert. Laissez bouillir doucement vingt minutes, remplissez les jarres et cachez-les pendant que c'est chaud.

### CAROTTES SUCREES

Faites bouillir des carottes jeunes et tendres jusqu'à ce qu'elles soient au trois quarts cuites. Grattez, coupez en tranches minces et versez dessus un sirop d'épices brûlant. Le sirop est fait d'une pinte de vinaigre, une pinte de sucre, 1 cuillerée à soupe de cannelle, clou de girofle, muscade et d'épices mêlées bouillies ensemble. Laissez reposer toute la nuit dans ce sirop ; le matin, faites bouillir encore cinq minutes. Mettez dans des jarres et cachez-les bien juste.

### FEVES SALEES

Coupez et blanchissez les fèves. Mettez-les par rangs dans un vase de terre, commençant par un rang de sel. Mettez une assiette sur le dessus avec un poids. Elles seront elles-mêmes leur saumure.

### CHOUCROUTE

Si vous avez un surplus de choux, faites-en de la choucroute. Coupez le chou par petits morceaux, ne le hachez pas. Mettez un rang de chou, environ trois pouces de hauteur dans un grand bassin ou vase, au parois droites. Les vases en terre ou les barils en cyprès un pin blanc sont propres à cet usage. Saupoudrez le premier rang de chou coupé en petits morceaux avec le meilleur sel de cuisine. La proportion convenable est de deux livres et demie de sel pour 100 livres de chou. Superposez les couches jusqu'à ce que le baril soit rempli, bien tassé. Ayez un couvercle qui entre en dedans. Mettez sur le chou et appesantissez avec des pierres. A température ordinaire, la choucroute prendra de seize à dix-huit jours avant d'être prête à manger.

## LA TURQUIE NE LACHE PAS

Bâle, 5. — Une dépêche de Vienne, reçue ici, nie que la Turquie soit sur le point de chercher à conclure une paix séparée. Elle dit que la Turquie continue à être loyale

## BULGARIE

### POUR PLAIRE À SON PEUPLE

FERDINAND PRETEND QUE C'EST AFIN DE NE PAS CONTRARIER LE DESIR DE PAIX DE SES SUJETS QU'IL A DECIDE D'ABDIQUER — AVENEMENT DE BORIS III.

Bâle, 7. — Voici, selon une dépêche de Sofia, un manifeste du roi Ferdinand qui a abdiqué du trône de Bulgarie :

En raison d'une suite d'événements survenus en mon royaume qui exigent des sacrifices de tous les citoyens, je désire donner l'exemple du sacrifice. Malgré les liens qui depuis trente-deux ans m'attachent à ce pays, pour le bonheur duquel j'ai travaillé, j'ai décidé de remettre la couronne royale à mon fils le prince Boris. Je demande à tous les citoyens, à tous les vrais patriotes de s'unir à ce roi, qui fera en sorte de remettre la Bulgarie à son rang international.

Le premier ministre Malinoff a annoncé l'abdication de Ferdinand à une séance du parlement. Les députés ont appris la nouvelle avec intérêt. Le nouveau roi portera le nom de Boris III.

"Nous savons, dit le premier ministre, la profonde misère où est tombée notre patrie; nous la déplorons. Laissons le passé et mettons nos énergies au relèvement national."

Il a demandé une séance secrète où seront expliqués les termes de l'armistice. Les socialistes s'y sont opposés mais la demande a été finalement adoptée.

### LA SOBRANJE AJOURNEE

Sofia, via Bâle, 7. — La Sobranje a été ajournée au 15 octobre. Le prince Boris a déclaré qu'il porterait le titre de Boris III. Il appartient à la foi orthodoxe. Il invite le peuple à se rallier au trône.

### ORDRE DE DEMOBILISATION

Amsterdam, 7. — Le premier décret signé par Boris III a été la démobilisation de l'armée bulgare. L'ex-roi Ferdinand a quitté la Bulgarie vendredi soir. Le nouveau roi aurait, selon une dépêche de Sofia, demandé aux ministres de garder leurs postes.

### FERDINAND S'EN VA

Bâle, 7. — L'ex-roi Ferdinand est en route pour Budapest. Il s'occupera, dit-on, de botanique durant ses loisirs. A ceux qui lui reprochent de jouer double jeu, il déclare : "Des circonstances inattendues ont changé la situation, dit-il, et ont forcé mon abdication dans l'intérêt populaire. Le peuple ne voulait plus continuer la guerre. J'ai voulu n'être pas un obstacle entre le peuple et son désir de paix."

**LINDSAY'S**

**Le Piano Steinway**

Le choix de tous les artistes. C'est le "me plus ultra" des pianos droits ou à queue. Faites venir notre brochure "A".

Nos magasins sont ouverts le soir de 7 heures 30 à 9.

Visitez nos Salons de Phonographes.

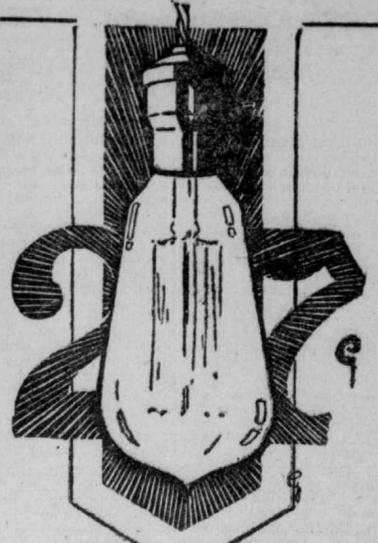
**C.W. LINDSAY LIMITED**

Siège social : 512 Ste-Catherine ouest. Succursale : 394 Ste-Catherine est. MONTREAL

Québec, Ottawa, Trois-Rivières, Kingston, Brockville et Belleville.

# GRANDS MAGASINS GOODWIN

## Lampes Tungsten



25 ET 40 WATTS

### N'aurez-vous pas besoin de lampes cet hiver ?

Si oui, quel prix les payeriez-vous ? Voyez les prix que vous devez payer actuellement pour des lampes TUNGSTEN garanties nouvelles, et comparez avec le prix Goodwin actuel.

Par suite d'un achat considérable, nous sommes encore en mesure d'offrir des lampes Tungsten de 25 et 40 watts pour

.27

mais cette offre cessera aussitôt que notre approvisionnement sera épuisé.

Achetez MAINTENANT toutes les lampes dont vous avez et aurez besoin.

Nous ne pouvons entreprendre la livraison de ces lampes en quantités en dessous de cent.

—Au sous-sol.

### Tricots pour garçonnets

Jerseys en worsted tout lain, boutonnant sur l'épaule. Marine, gris, ardoise, kaki, marron, cardinal. Grandeur 20, 2,25 — grandeur 22 et 24, 2,50 — grandeur 26 et 28, 2,75 — grandeur 30 et 32, 3,00

Jerseys en cachemire tout lain, boutonnant sur l'épaule : gris, brun et oxford. Grandeur 20, 2,25 et 24, 2,50 — grandeur 26, 2,75 — grandeur 28, 3,00 — grandeur 30 et 32, 3,25

Tricots fermés, mélange de laine et coton, collets mi-collés ronds épais. Gris et kaki. 28 à 34, 3,00

Tricots habillés, mélange de laine et coton, collets et miliaires, tricot uni. Ardoise, marron, marine, brun et kaki. 24 à 34, 2,50 à 3,00

Tricots habillés, pure laine, collets châles. Gris, marron, oxford et brun. Grandeur : 28 à 34, 6,00

Au rez-de-chaussée.



Nous avons précisément en magasin le record Victor que vous cherchez depuis si longtemps; il ne tient qu'à vous de venir l'entendre.

Dernières nouveautés pour octobre en vente chez GOODWIN.

Magasins fermés à 6.00 p.m. Magasins ouverts à 9.00 a.m.

**Goodwin's LIMITED**

TELEPHONE UPTOWN 7000

Magasin ouvert à 9 A.M. Magasin fermé à 6 P.M.

Il y a dans les toilettes Fairweather un style spécial et un genre exclusif qui ajoutent beaucoup au charme de la personne qui les porte.

Nous venons de recevoir d'autres nouveaux modèles de Paris.

**Manteaux, Costumes, Chapeaux**

Malgré les temps difficiles que nous traversons, les prix sont encore des plus raisonnables.

"La Qualité Fairweather signifie Economie"

**Fairweathers, Limitée**

rue Ste-Catherine près Peel

Toronto MONTREAL Winnipeg

Feuilleton du DEVOIR

**MAGALI**

Par M. DELLY.

13 (Suite)

—Je vous remercie, dit-il avec sa froide politesse accoutumée, en prenant le papier des mains de Magali. Ophelia, vous voulez donc me condamner à m'endormir sur les étreintes de lady Dulkay? Je vous avoue que je n'en éprouve aucune envie.

—Ce sera peut-être très drôle, au contraire, mon bon, dit lord Archibald qui l'avait suivi. J'ai lu des poésies d'elle, c'est tellement élégant que l'on en meurt de rire.

—Eh bien! Archie, mon cher, laissez-nous cela, dit le duc en lui tendant le papier. Vous avez un merveilleux talent de mime et vous allez nous donner une idée de toute la pièce.

De fait, lord Dowdill était un irrésistible comédien. Très maigre,

quelques secondes et que le duc se détournait vers elle.

Un peu confuse de s'être laissée aller à sa gaieté naturelle devant ces étrangers qui la considéraient comme une subalterne, elle baissa la tête et se remit à sa tâche. Près d'elle, on parlait maintenant de l'interprétation de la pièce. Lord Gérard semblait se désintéresser à peu près de la question, il laissait son ami discuter avec lady Ophelia et les autres jeunes filles, et se contentait d'un mot bref de temps à autre, lorsque l'un ou l'autre lui adressait une question.

Magali se leva. Elle avait enfin terminé et pourrait maintenant se préparer pour aller chercher son frère à la gare, — car Freddy arrivait aujourd'hui et la jeune fille, malgré son violent mal de tête, se sentait toute joyeuse à cette pensée.

—C'est fait? interrogea lady Ophelia.

—Oui, mylady. Je puis me retirer maintenant, n'est-ce pas?

—Mais certes non! Vous allez nous servir le thé, dit lady Ophelia d'un ton péremptoire.

Le visage de Magali eut une légère contraction. Quoi donc, allait-elle être privée de se rendre au-devant de Freddy?... Si lady Isabelle avait été là, elle aurait protesté contre l'exigence de sa cousine; mais Magali connaissait assez lady Ophelia

pour savoir qu'une simple remarque de sa part aurait pour seul résultat d'amener quelque réflexion acerbe.

C'était bien dur, pourtant, de ne pas accompagner Mlle Nouey au-devant du cher collègue!... Mais enfin, il fallait faire courageusement ce sacrifice, en chrétienne qui sait supporter avec résignation les petites épreuves de la vie.

Et ses mains frémissantes se mirent à ranger les papiers épars sur la table.

—Il me semble que Mlle Amélie m'a dit ce matin que Freddy arriverait aujourd'hui? dit négligemment lord Gérard en laissant retomber le jargon qu'il avait mis depuis un moment.

Elle leva la tête, un peu surprise.

—En effet, mylord.

—Par le train de cinq heures dix, évidemment?... Eh bien! vous n'avez que tout juste le temps d'arriver, en partant dès maintenant, dit-il après avoir jeté un coup d'oeil sur sa montre. Ophelia, vous serez obligée de vous passer de miss Daultey aujourd'hui; je suis sûr que Freddy aurait une désillusion en ne trouvant pas sa sœur à la gare.

—Oh! le grand malheur! dit-elle avec un léger mouvement d'épaules. Elle le verra une heure plus

tard voilà tout.

—Je n'en vois pas du tout la nécessité. Dysbil nous servira le thé aujourd'hui, comme il le fait d'habitude généralement, dit le duc d'un accent sans réplique.

—Oh! comme vous le voudrez? Magali ou Dysbil, peu m'importe! répliqua-t-elle d'un ton de dédaigneuse indifférence.

Les sourcils de lord Gérard se froncèrent, un mot probablement mordant monta à ses lèvres... Cependant il ne dit rien et se contenta de sourire avec une ironie marquée.

—Que Freddy ne manque pas de venir me voir demain matin, miss Daultey; je serai très heureux de le recevoir, dit-il en s'inclinant pour répondre au salut de Magali.

—Voilà une demoiselle de compagnie qui me paraît peu faite pour cet emploi, fit observer lord Dowdill en la regardant s'éloigner.

—Vous avez raison, mylord! s'écria lady Ophelia. Magali est ridiculement prétentieuse, elle possède un orgueil intolérable, contre lequel je lutte difficilement...

—Je crois qu'Archibald ne voulait pas dire précisément cela, interrompit le duc, railleur. Quant à l'orgueil dont vous accusez miss Daultey, Ophelia, il me paraît bien atténué. Je n'en veux pour preuve

la patience avec laquelle elle supportait tout à l'heure vos petites exigences, patience dont je n'aurais, certes, pas eu le quart, je dois l'avouer en toute sincérité.

—Vous, c'est vous, Gérard! s'écria en riant lady Ophelia. Allez-vous vous comparer à une modeste lectrice?... En vérité, il ne manquerait plus que cette Magali se révoltât! Mais elle a vraiment des manières ridiculement fières pour sa position.

—Je ne trouve pas! dit une jeune fille brune, la sœur de lord Archibald, dont le regard malicieux ne quittait pas le beau et froid visage de lady Ophelia. Ces manières-là sont chez elle absolument naturelles, et unies à la plus charmante simplicité... Et quelle beauté!

—Comme vous êtes follement enthousiaste, ma chère! dit lady Ophelia, d'un ton sec. Tout cela lui sera plus nuisible qu'utile, dans sa position. Quelle famille acceptera jamais une institutrice ou un professeur de musique ayant cette tournure et ces manières qui cherchent à singer la grande dame?

—Songe-t-elle à donner des leçons? demanda lord Dowdill qui semblait beaucoup s'amuser de l'air vexé de lady Ophelia, ainsi que l'indiquait certain mouvement de son long nez.

—Evidemment, elle ne peut pas faire autre chose, puisqu'elle n'a pas un penny à elle. Elle et son frère sont élevés par charité, tout simplement.

—Sont-ce vraiment des enfants trouvés? demanda lady Anne Dowdill.

Le duc, un petit sourire sarcastique aux lèvres, avait jusque-là écouté la conversation sans y prendre part. A la question de la jeune fille, il leva la tête avec quelque vivacité.

—Des enfants trouvés?... En vérité, non, mylady. Leur origine paternelle, du moins, est connue. Ils sont d'une excellente et très ancienne famille française, parfaitement honorable. Quant à leur mère, nous savons seulement qu'elle était Anglaise... Voyons, Ophelia, continuez vos distributions de rôles, et ne manquez pas d'en donner un à lord Archibald.

(A suivre)

Ce journal est imprimé au No 45 rue Saint-Vincent, à Montréal, par l'IMPRIMERIE POPULAIRE (la responsabilité limitée), J. N. Chevrier, gérant général.

# LES SPORTS

## LA CAMPAGNE DE RECRUTEMENT DU NATIONAL SERA CONTINUEE

### UNE IMPORTANTE ASSEMBLEE A EU LIEU HIER APRES-MIDI AU GYMNASSE DE LA RUE CHERRIER — M. E.-C. SAINT-PERE FAIT UN VIBRANT APPEL A NOS COMPATRIOTES — DEVENONS MEMBRES A VIE DE NOTRE BELLE ET GRANDE ASSOCIATION CANADIENNE FRANÇAISE — M. PATENAUDE S'ENROLE SOUS LA BANNIERE VIOLET ET BLANC

Une importante assemblée a eu lieu hier après-midi au gymnase du National, rue Cherrier, alors qu'une quarantaine de personnes, dévouées à la cause de notre grande association canadienne-française avaient répondu à l'invitation du bureau de direction de notre association. Le but de cette réunion était de faire un nouvel appel aux membres du comité de recrutement afin de continuer la campagne déjà si bien commencée. En l'absence de M. A. L. Caron, retenu chez lui à cause d'affaires urgentes, l'assemblée fut présidée par M. P. Brouillet.

est dû, en grande partie, à MM. Fontaine et Beaudry et aujourd'hui nous avons l'avantage d'avoir au milieu de nous M. Fontaine, qui malgré ses nombreuses occupations, a daigné venir prêter main forte à notre oeuvre et aussi je désire le remercier publiquement au nom du président et du bureau de direction. Nous avons dû, non pas abandonner notre campagne de recrutement mais tout simplement la ralentir pour un moment car nous ne voulions pas nuire à la souscription qui était faite en faveur de l'hôpital Notre-Dame, oeuvre que tout Canadien français doit avoir à coeur. Aujourd'hui nous avons le champ libre et nous allons immédiatement nous mettre à l'oeuvre. Notre association mérite à plus d'un titre l'encouragement de nos compatriotes et je suis persuadé que personne ne se fera tirer l'oreille pour aider une oeuvre aussi nationale que la nôtre. Notre club-house n'est plus à l'état de projet, c'est maintenant une chose accomplie. Ceux qui croient que notre maison de club ne sera jamais ouverte vous les convaincrez du contraire en les invitant à venir visiter notre beau temple d'athlétisme qui est sûrement le plus beau du continent américain. L'ouverture de notre gymnase aura lieu les premiers jours de décembre car tous les contrats sont donnés et nous avons la promesse formelle des entrepreneurs que tout sera fini pour cette date. Nous nous mettrons donc tous à l'ouvrage et je puis vous assurer que si nous mettons l'épaulé à la roue le succès de notre entreprise sera complet et que tous nos compatriotes seront fiers de leur association. Des discours furent aussi prononcés par M. Joseph Ainey, ancien commissaire de la ville de Montréal et directeur de l'Agence Canadienne de Publicité, M. Emile Rolland, M. A. P. Pigeon, J. O. Labrecque, Louis Larivé et M. Patenaude, membre de la Commission scolaire. Ce dernier avant de quitter le club-house signa sa demande d'admission comme membre à vie. C'est un geste qui devrait être imité par tous ceux qui veulent notre race grande et belle et il est à espérer que les applications arriveront nombreuses au National. Les personnes qui désirent des renseignements pourront obtenir tous les renseignements nécessaires en s'adressant à M. St-Père, de 2 à 5 heures de l'après-midi, tous les jours, au No 80 de la rue Cherrier. Tel. Est 323.

Une importante assemblée a eu lieu hier après-midi au gymnase du National, rue Cherrier, alors qu'une quarantaine de personnes, dévouées à la cause de notre grande association canadienne-française avaient répondu à l'invitation du bureau de direction de notre association. Le but de cette réunion était de faire un nouvel appel aux membres du comité de recrutement afin de continuer la campagne déjà si bien commencée. En l'absence de M. A. L. Caron, retenu chez lui à cause d'affaires urgentes, l'assemblée fut présidée par M. P. Brouillet.

## L'INDEPENDANTE AURA SA LIGUE DE HOCKEY

Nous apprenons de source autorisée que le président Jolivet, de la ligue de baseball Nationale Indépendante, est en train de fonder une ligue de hockey du même nom et qui jouera ses parties le dimanche après-midi. Ces jouées auront probablement lieu au patinoir Ju-

bié et les clubs se composeront des joueurs qui ont participé dans les séries de baseball cet été. M. Jolivet mérite des félicitations pour son esprit d'entreprise et nous nous hâtons plein succès à la nouvelle ligue Nationale Indépendante.

## UNE ASSEMBLEE AUJOURD'HUI A TORONTO

Ottawa, 7. — Les magnats du club de hockey Ottawa ont déclaré hier que les Sénateurs continueront à faire partie de la N.H.A., et que leur club n'avait pas été vendu à M. Dey. M. Martin Rosenthal prétend que l'arena de Toronto ne donnera de la glace qu'aux clubs de la N.H.A. Une assemblée de cette dernière ligue aura lieu aujourd'hui à Toronto pour adopter le règlement définitif. M. Rosenthal se rend favorable à l'admission du club de Livingston dans les séries pour régler leur situation qui pourrait devenir embarrassante.

Toronto, 7. — Ceux qui redoutaient de ne pas avoir de hockey professionnel, cet hiver, seront déçus lorsqu'ils apprendront qu'une organisation dont les allures sont formidables, a jeté ses bases hier matin, en cette ville, et que ce corps nouveau portera le nom de Association Canadienne de Hockey (Canadian Hockey Association).

La nouvelle ligue sera constituée de quatre équipes, et le contrôle exclusif de l'arena d'Ottawa pour le hockey professionnel a été acquis, nonobstant toutes les rumeurs contraires, venues de Montréal depuis quelque temps. On va faire des arrangements avec l'ancien directeur et Hamilton, afin d'amener un changement des directeurs de l'arena de Toronto, qui ne sont pas, parait-il, favorables à la nouvelle ligue. Deux équipes seront installées à Ottawa et peut-être aussi à Toronto ou ailleurs, tout dépendant du matériel de joueurs qui pourra être trouvé. De très hauts salaires seront payés, si le fait.

On rapporte que George Kennedy sera le premier à subir les coups de l'organisation naissante, puis l'Ottawa viendra à son tour. Il ne sera pas fait de misères à l'Ouest, pourvu que l'organisation de la Côte du Pacifique ne cause aucun embarras à la Canadian Hockey Association. Il existera donc des relations très amicales entre les frères Patrick et la nouvelle ligue.

## LE MAITLAND EST CHAMPION

IL TRIOMPHE DU SAINTE-CATHERINES DANS LES JOUES DE RETOUR, PAR UN RESULTAT FINAL DE 11 A 10. — DEFAIT PAR 8 A 6, SAMEDI DERNIER.

Sainte-Catherines, Ont., 7. — Le club, Sainte-Catherines a triomphé du Maitland samedi dernier, dans une jouée très intéressante et mouvementée par le résultat de 8 à 6, mais on perdit le titre de champion de la C.L.A., par un résultat final de 11 à 10 dans le total des jouées du retour.

Maitland est embarqué sur le terrain samedi avec une avance de trois points, mais il est venu bien près de perdre le titre tant convoité, car à la fin de la deuxième période, les locaux menaient par un résultat de 7 à 2.

Le Sainte-Catherines avait le même alignement que celui du samedi précédent, lors de la jouée à Toronto, incluant quatre joueurs du Shamrock de Montréal, McCarthy, Farney, Doran et Walsh.

Lorsque la jouée commença, les estrades étaient littéralement bondées et plusieurs centaines de personnes avaient pris place sur la clôture.

Ste-Catherines	Maitlands
Gayder	Buts
Sullivan	Points
May	Couverts
McCarthy	Défenses
Farney	Défenses
Doran	Défenses
Miller	Centres
Fitzgerald	Attaques
Popie	Attaques

# Fourrures de luxe

Descendez à la maison de gros. Nous vous épargnons 50%.

Les peaux à fourrures augmentent de prix chaque semaine et la demande qui en est faite aux Etats-Unis est si grande que les fourrures brutes ont pratiquement disparu des marchés, les acheteurs américains payant le prix, quel qu'il soit, qui en est demandé.

Notre affaire est de fournir aux magasins de fourrures en détail des produits manufacturés. C'est pourquoi il nous faut de toute nécessité acheter nos peaux un an avant la saison où l'individu qui achètera la fourrure pour s'en servir les recevra sous forme d'habits manufacturés.

Les fourrures sont maintenant presque sans exception de 80 à 100% plus élevées en prix qu'il y a un an. En achetant directement de nous, vous épargnez cette augmentation. Vous avez aussi l'avantage de choisir dans un stock bien plus grand que celui de la plupart des grands magasins de détail.

MANTEAUX EN SEAL D'HUDSON (rat musqué et seal)	
Nous montrons au delà de 70 modèles anticipés différents en cette magnifique fourrure, avec tous les derniers genres de garnitures faisant contraste.	
1 seulement, fait de la plus belle peau au poil brillant, dernier style, grand collet châle. Prix... (Se vend régulièrement aujourd'hui pour \$300.00)	\$165.00
1 seulement, avec collet, bottes et large bordure de zibeline d'Alaska, joliment confectionné et doublé. Prix... (Ne peut être reproduit pour moins de \$500.00)	\$255.00
1 seulement, avec grand collet en Cape, bottes profondes et bordure de 8" en sarigue d'Australie. Prix... (Prix de détail régulier \$500.00)	\$250.00
3 seulement, avec grand collet en Cape et bottes profondes de zibeline d'Alaska. Prix...	\$225.00
PARURES EN LOUP	
50 parures en loup noir, grands manchons et grands tours de cou, au prix de, par parure (Se vendent partout ailleurs à \$45.00 la parure)	\$20.00
Tous les tours de cou et manchons en loup, couleurs de fantaisie, à des prix, à partir de, chacun...	\$20.00

Parures en seal, parures en chat sauvage et en toute autre espèce de fourrure, à d'égalés réductions. Réparations et remodelages pour la moitié du prix de détail.

OUVERT SAMEDI TOUTE LA JOURNEE



FAITS DIVERS

### COLLISION MEURTRIÈRE

UN CHAR URBAIN FRAPPE UNE AUTOMOBILE REMPLIE DE VOYAGEURS, TUANT UN JEUNE ENFANT ET BLESSANT GRIEUREMENT TROIS AUTRES PERSONNES. — LE CHAUFFEUR SEUL EST EPARGNE.

Une terrible collision est survenue hier soir, entre un tramway et une automobile, angle de la rue Sherbrooke et de l'avenue du Parc. Vers huit heures, un char du circuit Mont-Royal-Atwater, montait la rue Bleury à une allure accélérée quand, à l'intersection des rues précitées, le lourd véhicule frappa une automobile qui allait vers l'est dans la rue Sherbrooke. La voiture, occupée par un M. Morin et sa famille, fut traînée sur une distance de plusieurs verges, et tous les occupants sauf un furent blessés.

Le jeune Alexandre, âgé de 15 mois, fut atteint si grièvement qu'il ne survécut que quelques minutes à l'accident. M. et Mme Morin ont reçu des blessures qui peuvent leur coûter la vie. Quant à leur fille, la petite Thérèse, elle a une jambe brisée et des contusions générales qui mettent ses jours en danger.

La famille Morin demeure au No 43a rue Suzanne.

La machine était conduite par un ami, M. Monette, qui s'en tira indemne.

Les victimes furent transportées à l'hôpital Royal Victoria.

Une enquête sera instituée à la morgue, aujourd'hui, sur la mort du petit Alexandre.

### CHUTE MORTELLE

Robert Stevens, 44 ans, 92, 4ème avenue, Maisonneuve, s'est fracturé le crâne en tombant du haut d'un soliveau, à 30 pieds du sol, hier matin, aux usines de la Canadian Vickers, où il travaillait.

Il est mort presque immédiatement. Il se tenait sur la lourde poutre d'acier, pendant qu'une grue gigantesque le déplaçait. Juste au moment où elle était mise en place, elle oscilla, et c'est alors que Stevens fit cette chute mortelle.

### UN QUI L'ÉCHAPPE BELLE

Un nommé S. Kotman a été frappé par un tramway après de chez lui, hier après-midi, et s'en est sauvé avec quelques contusions légères.

L'ambulance de l'hôpital Notre-Dame vint le chercher, mais il put retourner chez lui, après qu'il eut été pansé à cette institution.

Kotman est âgé de 28 ans et demeure au No 1735 boulevard St-Laurent.

### ÉCONOMIE FORCÉE

La mauvaise température a contribué pour beaucoup à l'économie de l'essence et le conteneur du combustible doit être satisfait de la journée d'hier. Quelques automobilistes seulement ont bravé les intempéries de la température.

Un grand nombre d'automobilistes qui sont sortis hier étaient des médecins appelés en service.

Dimanche prochain est le dernier dimanche de la campagne de l'économie de l'essence, qui dure depuis le commencement de septembre, on saura alors si le contrôleur du combustible est d'avis que la campagne d'économie volontaire a été satisfaisante et si on doit en rester là.

### DECES SOUDAIN

Les autorités de la morgue ont été notifiées, hier, de la mort subite de Mme F. G. Kearns, arrivée à sa demeure, 141, rue Hutchison. L'on croit qu'elle est morte d'une syncope cardiaque.

### VICTIME DE LA PNEUMONIE

Mme Joseph Lano est morte, hier, de la pneumonie, après une courte maladie. Son mari est constable à Westmont.

### PLUSIEURS BLESSES

Un homme l'a échappé belle lorsque son automobile vint en collision avec un lourd camion, angle des rues University et Sherbrooke, samedi soir.

Le charretier, M. Patrick Conway, 179, rue Inspecteur, ne subit

### LA MANIE DE LA DROGUE

Deux jeunes gens, John Burney et John Houde, ont été traduits devant le recorder Simple, samedi matin, sous l'accusation d'avoir eu des drogues en leur possession.

Le premier a avoué sa culpabilité, pendant que l'autre prévenu a nié.

Burney recevra sa sentence le 12, pendant que Houde subira son procès ce jour-là, lui aussi.

### TAROL GUERIT

RHUMES TOUX BRONCHITES COQUELUCHE GRIPPE

EN VENTE PARTOUT

Dr Ed. Morin & Cie. Ltee. Québec, Can.

### LOEWS VAUDEVILLE THEATRE

WM. FARNUM dans "RIDERS OF THE PURPLE SAGE"

Vendredi de première classe

FRIEND & DOWNING

Vincent Kelly — "Sherman Was Wrong" — Geo. et May Le Fevre — Knight et Sawtelle.

Sans interruption, de 1 h. à 11 h. Après-midi, 10-12h; soirs, 10-12h; samedi, dimanche, et fêtes, les prix du soir sont en vigueur.

DU NOUVEAU: Vincent Kelly, Phomme à la voix de mégarone, chanteur du sommet de l'hôtel Windsor, à 3 et 9 heures p.m., mardi, pour venir en aide au Club Kaki et au chapitre municipal de l'I.O.D.E. Soyez là et aidez les braves qui ont tout donné pour vous.

qu'une fracture du coude et l'on ne considère pas son cas sérieux, à l'hôpital Royal Victoria, où il a été transporté.

L'accident est survenu un peu après onze heures du soir. Le camion descendait la rue University et l'automobile allait dans la même direction. Le pavé était humide et glissant et la machine, comme elle allait dépasser la voiture chargée de pierres, dérapa et fonça sur le wagon, ce qui causa la chute de Conway.

Presque tous les occupants de l'auto reçurent des chocs nerveux ou des contusions légères; l'un d'eux se fit briser plusieurs dents.

La voiture de plaisir était hors d'usage et il fallut la tirer pour libérer le chemin.

### LES COURS DE PÉDAGOGIE

Le premier cours de pédagogie pour les instituteurs et institutrices, laïques ou religieuses, anglais ou français, aura lieu à l'Université Laval, vendredi, 11 octobre. Ces cours sont absolument gratuits. Il n'y a à déboursier que les frais d'examen et de diplômes. Il suffit de s'inscrire à la faculté des arts, 185 rue Saint-Denis.

### JEUNE INSULTEUR PUNI

Un jeune homme de 20 ans, Henri Letourneau, a été condamné à \$20 d'amende, les frais, ou à 1 mois de prison pour avoir causé du désordre dans un cinéma, et avoir insulté des jeunes filles qui se trouvaient là.

Il a avoué sa culpabilité et le recorder lui a servi une verte semonce avant de rendre sa sentence. M. Semple a dit que ce n'était pas la première fois que de jeunes gens sont traduits devant les tribunaux pour ces offenses.

"En plus", a-t-il ajouté, "vous fumiez la cigarette pendant la représentation et vous savez comme il est dangereux d'avoir du feu dans un endroit fermé où le monde se réunit. Quelqu'un en voyant de la fumée peut crier au feu et cela est assez pour causer une catastrophe."

Pelletiers en gros  
488-490 ouest, rue Saint-Paul  
Près de la rue McGill

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour Supérieure No 1233—Joseph Pierre Turcotte, notaire, résident et pratiquant dans les cités et district de Montréal, demandeur, contre Hormisdas Desjardins, des cités et district de Montréal, défendeur, et Joseph Wilcott, de Plattsburg, dans l'Etat de New-York, un des Etats-Unis d'Amérique; J. B. Wilcott, de Keeseville, état de New-York; Edmond Laplante, menuisier, résident à Montréal; Evariste Bourassa, menuisier du même lieu; Anacleto Sénéchal, de Longueuil, district de Montréal; Téléphore Sénéchal, de San Francisco, dans l'Etat de Californie, un des Etats-Unis d'Amérique; Hormisdas Sénéchal, de Longueuil, dans le district de Montréal; Vitaline Lamontagne, veuve d'Arthur Sénéchal, de Saint-Hyacinthe, district de Saint-Hyacinthe; Azilda Sénéchal, épouse de Julien Napoléon Beaudry, des cités et district de Montréal, et ledit Julien Napoléon Beaudry, pour autoriser sadite épouse aux fins des présentes; Julien Napoléon Beaudry des cités et district de Montréal; Henriette Wilcott, épouse de Magloire Desjardins de Fort Collins, dans l'Etat du Colorado, un des Etats-Unis de l'Amérique, et ledit Magloire Desjardins pour autoriser sadite épouse aux fins des présentes; Arietta, alias Hattie Wilcott, épouse de Julien Napoléon Beaudry, des cités et district de Montréal, et ledit Julien Napoléon Beaudry, pour autoriser sadite épouse aux fins des présentes; Julien Napoléon Beaudry des cités et district de Montréal; Henriette Wilcott, épouse de Magloire Desjardins de Fort Collins, dans l'Etat du Colorado, un des Etats-Unis de l'Amérique, et ledit Magloire Desjardins pour autoriser sadite épouse aux fins des présentes; Arietta, alias Hattie Wilcott, épouse de Julien Napoléon Beaudry, des cités et district de Montréal, et ledit Julien Napoléon Beaudry, pour autoriser sadite épouse aux fins des présentes; Elzéar Sénéchal, de Montréal, Joseph Edmond Sénéchal, et Théodore Sénéchal, de Montréal, mis-en-cause. Il est ordonné aux mis-en-cause, de comparaître dans les mois. T. DEPATTE, député-protonotaire, CHAS-AUG. H. BERTRAND, avocat du demandeur.

"N. Lapointe, fils, limitée".

Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes, en date du vingt-cinquième jour de septembre 1918, constituant en corporation MM. Anthime Fortin, avocat; J. Arthur Goulet et Norbert Brault, tous résidents de la ville et district de Montréal, dans les buts suivants:

Faire et commercer en gros et en détail des fruits, légumes, provisions et produits de toutes sortes, épicerie, grains, foin, céréales, bois charbon et toutes sortes de combustibles et de combustibles, soit comme principal, soit comme agents à commission ou autrement.

Faire tout autre genre de commerce ou exploiter toute autre industrie, soit en qualité de manufacturiers, d'importateurs, d'exportateurs ou de marchands ayant ou pouvant avoir quelque relation avec le genre d'affaires plus haut décrit.

Au-delà de ces fins tous fonds de commerce, place d'affaires, brevets, droits sociaux en existence, dette de livres de toute entreprise.

Levent possesseurs, propriétaires d'actions de toute autre compagnie ou de tout syndicat et se joindre avec toute organisation ou compagnie commerciale.

Emettre des actions acquittées de la compagnie pour tenir lieu de paiement de propriété meuble ou immeuble, services rendus ou à rendre.

Les pouvoirs spécifiés dans les diverses sections plus haut ne seront en aucune façon restreints par les termes d'aucune autre section ou d'aucune autre clause de la présente charte, sous le nom de "N. Lapointe, fils, limitée", avec un capital social de vingt mille dollars (\$20,000.00) divisé en deux cents (200) actions de cent piastres (\$100.00) chacune.

Le principal place d'affaires de la corporation sera à Montréal, dans le district de Montréal.

Date du bureau du secrétaire de la province, ce vingt-cinquième jour de septembre 1918.

Le sous-secrétaire de la province, A. FORTIN, procureur. G. J. SIMARD.

Nous venons de recevoir nos marchandises d'automne et d'hiver, comprenant les meilleurs tissus pour complets et paletots. Comme toujours, il sera facile de faire un excellent choix dans mon assortiment. — L. C. de Tonnancour, 10 ouest, rue Notre-Dame.



# L'ALLEMAGNE DEMANDE LA PAIX

Le prince Maximilien de Bade, le nouveau chancelier impérial allemand, dans un discours au Reichstag, annonce qu'il a adressé une note au président Wilson, note que celui-ci est prié de transmettre aux autres belligérants, proposant un armistice et l'ouverture de pourparlers de paix — Acceptation des 14 propositions de M. Wilson.

Amsterdam, 7. — Le chancelier impérial allemand, le prince Maximilien, a proposé la suspension immédiate des hostilités, au Reichstag. Telle est la nouvelle qu'annonce le correspondant du "Tid" à Berlin. Les Alliés de l'Entente seront priés de faire connaître leurs conditions.

### Texte du discours du chancelier

(Service de la Presse Associée.) Copenhague, 7. — Voici le texte du discours du prince Maximilien de Bade, le nouveau chancelier impérial d'Allemagne, prononcé au Reichstag, samedi.

"Conformément au décret impérial du 30 septembre, l'empire allemand a subi un changement fondamental dans sa direction politique. Comme successeur du comte von Hertling, dont les services méritent de la part de la patrie la plus haute reconnaissance, j'ai été invité par l'empereur à prendre la direction du nouveau gouvernement.

"D'accord avec la méthode gouvernementale, maintenant introduite, je soumetts au Reichstag, publiquement et sans délai, les principes suivants lesquels je propose d'affronter les graves responsabilités de ma charge.

"Ces principes ont été fermement établis par le consentement des gouvernements fédérés et des chefs de partis de la majorité de cette honorable Chambre avant que je ne sois décidé à me charger des devoirs de chancelier. Ils contiennent par conséquent non seulement ma propre profession de foi politique mais celle d'une majorité écrasante des représentants du peuple allemand, c'est-à-dire de la nation allemande qui a constitué le Reichstag sur la base d'un vote général, égal et secret et conformément à sa volonté. Le seul fait de savoir que la conviction et la volonté de la majorité du peuple m'appuient, me donne la force de prendre sur moi de diriger les affaires de l'empire dans la dure et critique période dans laquelle nous vivons.

"Les épaules d'un seul homme seraient trop faibles pour supporter seules la terrible responsabilité qui incombe au gouvernement à présent. Seulement, si le peuple prend une part active dans le sens le plus large du mot, à la détermination de ses destinées, en d'autres mots, si la responsabilité s'étend à la majorité de ses chefs politiques librement élus, l'homme d'Etat qui dirige peut assumer avec confiance sa part de responsabilité au service de ses concitoyens et de la patrie.

"Ma détermination à faire ceci a été spécialement facilitée par le fait que des chefs éminents de la classe ouvrière sont montés dans le nouveau gouvernement aux plus hautes fonctions de l'empire. Je vois là une sûre garantie que le nouveau gouvernement sera appuyé par la ferme confiance de la masse du peuple, sans l'appui réel duquel toute l'entreprise serait condamnée d'avance à un échec. De là, ce que je dis aujourd'hui, je dis que ce n'est pas seulement en mon nom et en celui de mes collègues, mais au nom du peuple allemand.

"Le programme des partis de la majorité sur lequel je m'appuie, contient, d'abord une acceptation de la réponse de l'ancien gouvernement impérial à la note du Pape Benoît XV du 1er août 1916 et une acceptation sans condition de la résolution du Reichstag du 19 juillet de la même année. L'exprime de plus expressément le désir de se rallier à une ligne générale des nations basées sur la fondation de droits égaux pour tous, tant forts que faibles.

### RESTAURATION DE LA BELGIQUE

"Il considère que la solution de la question belge est liée au complet rétablissement de la Belgique (Wiederherstellung) particulièrement celui de son indépendance et de son intégrité territoriale. Un effort devra aussi être fait dans le but d'en venir à une entente sur la question d'indemnité.

"Le programme ne permettra pas que les traités de paix jusqu'ici conclus soient une entrave à la conclusion de la paix générale.

"Son but particulier est que des corps populaires représentatifs soient formés immédiatement sur une large base dans les provinces de la Baltique en Lithuanie et en Pologne. Nous allons promouvoir la réalisation des conditions préliminaires nécessaires par conséquent, sans délai par l'introduction du gouvernement civil. Toutes ces contrées déterminées leurs constitutions et leurs relations avec les peuples voisins sans intervention extérieure.

"Dans la question de la politique internationale, j'ai pris une attitude claire par la manière dont a été formé le gouvernement. Sur mon avis, les chefs des partis de la majorité furent convoqués pour une consultation directe. C'était ma conviction, messieurs, que l'unité de la direction impériale ne devait pas être seulement assurée par une simple adhésion de parti, de la part des différents membres du gouvernement. Je considérais presque encore plus importante l'unité des idées. Je procédai d'après ce point de vue et en faisant mon choix, j'ai fait grand cas du fait que les membres du nouveau gouvernement impérial se basent sur une juste paix, sans égard à la situation militaire, et qu'ils ont ouvertement déclaré que ceci était leur point de vue dans le temps que nous étions à l'apogée de nos succès militaires.

"Je suis convaincu que la manière dont la direction impériale est maintenant constituée avec la coopération du Reichstag n'est pas éphémère, et que lorsque la paix viendra un gouvernement ne pourra être de nouveau formé qui ne trouvera pas appui dans le Reichstag et n'en tirera pas ses chefs.

"La guerre nous a faits sortir de la vie de divisions qui rendait si difficile la mise à exécution d'un désir politique décisif et uniforme. La formation d'une majorité signifie la formation d'un vœu politique et le résultat indiscutable de la guerre a été qu'en Allemagne, pour la première fois, de grands partis se sont ralliés dans un ferme et harmonieux programme et sont par là en mesure de déterminer eux-mêmes le sort du peuple.

"Cette pensée ne mourra jamais. Ce développement ne sera fait jamais en sens inverse (applaudissements) et j'ai confiance que tant que le sort de l'Allemagne sera mis en péril par des dangers, ces éléments du peuple en dehors des partis de la majorité et dont les représentants n'appartiennent pas au gouvernement mettront de côté tout ce qui nous sépare et donneront à la patrie ce qui appartient à la patrie.

### DES MINISTRES DEPUTES

"Ce développement nécessite un changement des clauses de notre constitution selon les principes du décret impérial du 30 septembre, changement qui permettra aux membres du Reichstag qui sont entrés dans le gouvernement de conserver leurs sièges au Reichstag. Un bill dans cette fin a été soumis aux états fédérés et sera immédiatement l'objet de leur considération et de leur décision.

"Messieurs, rappelez-vous les paroles prononcées par l'empereur à Karlsruhe, en décembre dernier: "Voici en fait des partis, mais ce sont tous les partis allemands."

"Les développements politiques en Prusse, le principal Etat fédéré allemand, doivent se faire dans l'esprit de ces paroles de l'empereur et le message du roi de Prusse promettant une franchise démocratique doit être exécuté rapidement et complètement. (Applaudissements.)

"Je ne doute pas aussi que ces Etats fédérés, qui restent encore en arrière dans le développement de leur constitution, suivront résolument l'exemple de la Prusse.

"Pour le présent, comme l'exemple de tous les Etats belligérants le démontre, les pouvoirs extraordinaires rendus nécessaires par l'état de siège ne peuvent être abandonnés, mais des relations étroites entre les armées militaires et civiles doivent être établies, lesquelles permettront que dans toutes les questions qui ne sont pas purement militaires et spécialement relatives à la censure et au droit d'assemblée, l'exécutif civil expose son attitude et que la décision finale soit placée sous la responsabilité du chancelier. (Applaudissements.)

"Dans ce but, la proclamation de l'empereur sera envoyée à tous les commandants militaires. Le 30 septembre, jour du décret, a commencé une nouvelle époque dans l'histoire intérieure de l'Allemagne, la politique intérieure, dont les principes fondamentaux y sont exposés, est d'une importance décisive sur la question de la paix ou de la guerre.

"La grande influence que le gouvernement possède dans ses efforts pour la paix dépend de ce qu'il a derrière lui la volonté ferme, unie et inébranlable du peuple. Ce n'est que lorsque nos ennemis comprennent que le peuple allemand se tient un derrière ses chefs, que les paroles pourront engendrer des actes.

"Aux négociations de la paix, le gouvernement allemand s'efforcera de faire insérer dans les traités des clauses concernant la protection du travail et des assurances pour les ouvriers, lesquelles clauses obligent les Etats concluant le traité à substituer dans leurs territoires respectifs, dans un intervalle de temps prescrit, un minimum d'institutions efficaces, similaires ou au moins égales, pour la sécurité de la vie et de la santé des ouvriers, et pour leur protection en cas de maladie, d'accident ou d'impotence.

"D'importance directe sont les conclusions que le gouvernement dans le court espace de son existence a été capable de tirer de la situation dans laquelle il se trouve et d'appliquer pratiquement à la situation. Plus de quatre années de la plus sanglante lutte contre un monde d'ennemis numériquement supérieurs, sont derrière nous, années remplies de batailles les plus rudes et des plus douloureux sacrifices.

"Néanmoins, nous avons encore le cœur ferme et sommes pleins de confiance dans notre force, résolu à supporter encore de plus lourds sacrifices pour notre honneur et notre liberté et pour le bonheur de notre postérité, s'il ne peut en être autrement. (App.)

"Nous nous souvenons avec une profonde et chaleureuse gratitude de nos braves troupes, qui sous une splendide direction, ont accompli des exploits presque surhumains pendant toute la guerre et dont les exploits passés sont une sûre garantie que le sort de nous tous sera assuré à l'avenir entre bonnes mains. Pendant des mois une bataille continue, terrible et meurtrière, fait rage sur le front occidental. Grâce à l'incomparable héroïsme de notre armée, qui vivra comme une page immortelle et glorieuse dans l'histoire du peuple allemand pour tous les siècles, le front n'est pas rompu.

## TEXTE DE LA NOTE ALLEMANDE

Le texte de la note adressée par le chancelier impérial, le prince Maximilien, au président Wilson, par l'entremise du gouvernement suisse, se lit comme suit :

"Le gouvernement allemand prie le président des Etats-Unis de prendre en mains la restauration de la paix, de porter à la connaissance de tous les Etats belligérants cette requête et de les inviter à envoyer des plénipotentiaires dans le but d'ouvrir des négociations.

"Il accepte le programme exposé par le président des Etats-Unis dans son message au Congrès, le 8 janvier, et dans ses déclarations ultérieures, spécialement son discours du 27 septembre, comme base des négociations de paix.

"Dans le but d'éviter une plus grande effusion de sang, le gouvernement allemand demande la conclusion immédiate d'un armistice sur terre, sur mer et dans les airs."

On annonce que la Turquie fera une démarche semblable.

### LES PROPOSITIONS DE M. WILSON

Voici les 14 propositions énoncées par le président Wilson, au Congrès, le 8 janvier dernier :

- 10.—Pas de traités secrets.
- 20.—Liberté des mers, sauf pour la répression des nations de proie qui ne respecteraient pas les conventions internationales.
- 30.—Abolition de toute barrière au commerce.
- 40.—Réduction des armements.
- 50.—Ajustement impartial des domaines coloniaux basé sur les droits populaires.
- 60.—Evacuation du territoire russe et abandon de tout contrôle économique sur ce territoire.
- 70.—Indépendance de la Belgique avec indemnisation des dommages subis.
- 80.—Restitution de l'Alsace-Lorraine à la France et restauration de la France envahie.
- 90.—Rectification des frontières de l'Italie conformément au principe des nationalités.
- 100.—Autonomie des diverses nationalités de l'Autriche-Hongrie.
- 110.—Evacuation de la Serbie, du Monténégro et de la Roumanie, et garanties par tous les Etats balkaniques.
- 120.—Souveraineté de la partie turque de l'empire ottoman et autonomie des autres nationalités.
- 130.—Indépendance de la Pologne et un accès pour ce pays à la mer.
- 140.—Et enfin, constitution d'une ligue des nations qui garantirait l'indépendance politique et économique et l'intégrité territoriale de tous les Etats, petits et grands.

d'hui pour faire avancer une démarche vers l'idée de la paix.

Avec le consentement de tous nos alliés, agissant de concert avec nous, j'ai envoyé dans la nuit du 4 octobre, par la médiation de la Suisse, une note au président des Etats-Unis dans laquelle je l'invitais à amener la conclusion de la paix et de communiquer dans ce but avec tous les Etats belligérants.

### ACCEPTATION DES 14 PROPOSITIONS

"La note arrivera à Washington, aujourd'hui ou demain. Elle est adressée au président des Etats-Unis parce que c'est lui qui dans son message du 8 janvier 1918, au Congrès et dans ses dernières proclamations, particulièrement à New York, le 27 septembre, a proposé un programme pour une paix générale que nous pourrions accepter comme base de négociations.

"J'ai pris cette démarche non seulement pour le salut de l'Allemagne et de ses alliés, mais de toute l'humanité qui a souffert de la guerre pendant des années.

"Je l'ai prise aussi parce que je crois que les idées touchant le bien-être de la nation qui ont été proclamées par M. Wilson, sont d'accord avec les idées générales approuvées par le nouveau gouvernement allemand et avec lui par la grande majorité de notre peuple.

"En tant qu'il s'agit de moi, dans d'autres discours, à d'autres assemblées mes auditeurs diront que la conception que je me fais d'une paix future n'a subi aucun changement depuis que l'on m'a confié la direction des affaires de l'empire. "Je ne vois donc aucune distinction d'aucune sorte entre l'interprétation nationale et internationale du devoir au sujet de la paix. Pour moi, le facteur décisif est uniquement que tous les gouvernements doivent avec une égale honnêteté reconnaître le caractère obligatoire de leurs mandats et les respecter comme c'est mon cas et celui des autres membres de notre nouveau gouvernement. Et ainsi, avec une paix intérieure que ma claire conscience d'homme et de sergent du peuple me donne, et qui repose en même temps sur la ferme confiance dans ce grand et loyal peuple, ce peuple capable de tout dévouement, et sur leur glorieuse puissance armée, j'attends le résultat de la première action que j'ai prise comme l'homme d'Etat dirigeant de l'empire.

"Quel que soit ce résultat, je sais qu'il trouvera l'Allemagne fermement résolue et unie soit à conclure une paix juste qui rejette toute violation égoïste des droits des autres, soit à livrer jusqu'au bout la lutte à mort, chose à laquelle notre peuple serait forcé sans notre fuite si la réponse à notre note aux puissances qui nous sont opposées était dictée par la volonté de nous détruire. "Je ne désespère pas à la pensée que cette seconde alternative puisse venir, je connais la grandeur des puissances énergiques possédées par notre peuple, et je sais que la conviction inébranlable qu'ils possèdent seulement pour notre vie en tant que nation, doublera ces énergies. (Applaudissements.)

"J'espère cependant pour le salut de toute l'humanité que le président des Etats-Unis recevra notre offre dans la pensée, dans laquelle elle est faite. Alors la porte sera ouverte à une rapide et honorable paix de justice et de réconciliation pour nous aussi bien que pour nos adversaires."

que sans repos, vous avez dû persévérer et résister à une armée bien supérieure en nombre. C'est dans cela que repose la grandeur de la tâche qui vous a été confiée et que vous remplissez si bien. Les troupes de tous les Etats allemands font leur devoir et elles défendent avec héroïsme la patrie contre l'étranger. La tâche est difficile.

"Ma marine fait aussi sa part contre les unités des forces navales ennemies et elle appuie l'armée avec beaucoup de succès dans sa tâche difficile.

"Ceux qui sont au foyer contemplant avec orgueil et admiration les hauts faits de la marine et de l'armée. Je vous remercie en mon nom et en celui de la patrie.

"L'éroulement du front de Macédoine s'est produit au moment le plus terrible de la lutte. D'accord avec nos alliés, j'ai résolu, une fois de plus d'offrir la paix, à l'ennemi, mais je ne tends la main que pour une paix honorable. Nous le devons aux héros qui ont sacrifié leur vie pour la patrie, de même qu'à nos enfants.

"Il reste encore à décider si les hostilités seront suspendues jusqu'à ce que la paix soit conclue, nous ne devons pas faiblir. Nous devons, comme toujours déployer notre force et défendre le terrain contre les ruses de l'ennemi.

"L'heure est grave, mais, confiants en notre force et dans l'aide bienveillant de Dieu, nous nous sentirons assez forts pour défendre notre bien-aimée patrie."

(Signé) GUILLAUME.

### PANIQUE A LA BOURSE DE BERLIN

Genève, 7. — Une panique indescriptible, sans précédent, s'est produite, samedi, à la Bourse de Berlin, suivant le "Neueste Nachrichten" de Munich. Les valeurs des compagnies de navigation et des compagnies d'armements ont été particulièrement affectées.

### CONFÉRENCE DU R. P. LOUIS LALANDE

Le public montréalais ne sera pas fâché, sans doute, d'apprendre que le R. P. Louis Lalande, s.j., donnera prochainement une conférence, intitulée: "Réclame et Vérité". On n'a pas encore perdu souvenir des causeries de l'an dernier et des "Fierté" et la "Revanche des Berceaux" ont été chaleureusement applaudies, et beaucoup — autant par plaisir intellectuel que pour en mieux conserver les leçons — ont tenu à s'en procurer le texte à la maison. De plus, l'oeuvre est celle de la jeunesse: la conférence est organisée par le cercle La Haye de l'A.G.J.C. Elle sera présidée par M. Guy Vanier, avocat, vice-président de l'Association. Cette causerie sera donnée dans les salles du cercle paroissial, 62-est, boulevard Saint-Joseph. La date choisie est le lundi, 21 octobre prochain.

Les billets — au prix de 50 sous — sont en vente: au presbytère du St-Enfant-Jésus, 1939 rue St-Dominique, à la librairie Gratton, 1830 rue St-Laurent, à la pharmacie Desautels, angle Villeneuve et St-Laurent, au "Devoir", 43 rue St-Vincent, chez Ed. Archambault, 312-est, rue Ste-Catherine, à la librairie Grand, angle Place d'Armes et Notre-Dame ouest et à la pharmacie Lancôt et Braut, angle Laurier et avenue du Parc.

(Communiqué.)



## SEMAINE D'ECONOMIE

### FOURNAISES SPECIAL POUR MESSIEURS DU CLERGE

Fournaises Québec, chauffe-  
rettes à l'huile et plusieurs autres  
articles pour les temps  
froids, à des prix spéciaux.

Fournaises "Québec", meilleure  
fabrication: 7.75, 9.95  
à... 27.50

Fournaises à l'huile "Hot  
Blast"... 2.98

Fournaises à l'huile "Perfection"  
... 5.95, 6.95 et 8.95

Scaux à charbon... 59

Sas pour cendre, forme carrée,  
grille en acier... 19

Coudes pour tuyau, chacun... 28

Verni à tuyau, avec brosse... 19

Tuyau à poêle, 7 pouces, la  
longueur... 25

Pelles à feu... 09, 14, 19

Au sous-sol.



Paletots et pantalons

Paletots pour hommes, genre Chesterfield, avec collet en velours. En cheviote noir. 20.00

En drap Beaver noir

Genre Ulster, collet tempête. En frise noire tout laine... 25.00

Pantalons pour hommes, vécur, noir... 7.00

Au rez-de-chaussée.

## FOURNITURES DE MAISON

SATINETTE pour douillettes, choix de dessins et couleurs, 30 à 36 pouces, pour... 45, 45, 75, 90

MADRAS pour draperies, en vieux rose, brun et rouge grenat, 50 pouces de largeur, pour 1.15 et... 1.40

MADRAS BLANC, pour grands rideaux, 50 pouces, pour... 85

BALAYEUSES mécaniques "Biscuits", finies acajou ou chêne, roues à caoutchouc sur billes, boutons broches de crin garanties. Prix... 4.25, 4.75, 5.75

RIDEAUX DENTELLE Nottingham, en blanc et écru, 54 pouces, par 3 et 3 verges 1/2. La paire 1.69, 1.80 et... 2.09

RIDEAUX brodés suisse et appliqué, la paire... 8.99 à 30.00

CRETONNE ombree, pour rideaux, appropriée pour chambre-  
visoir, 50 pouces de largeur, pour  
1.65, 1.75 et... 2.15

TAPISSERIE pour couvertures de  
meubles, la verge: 1.50, 1.75,  
2.10 et... 2.90

CRETONNE réversible, fond  
crème avec fleurs vieux rose et  
verts, largeurs 30 et 30 pouces,  
pour... 1.75 et 1.50

PRELART canadien, 2 verges  
de largeur, la verge carrée... 59

PRELART de meilleure qualité,  
2 verges de largeur, envers verni,  
la verge carrée... 84

LINOLEUM de 2 verges de largeur,  
la verge carrée 1.15 et 1.25

LINOLEUM de 4 verges de largeur,  
pour, la verge carrée 1.25  
et... 1.35

PRELART de 4 verges de largeur,  
pour, la verge carrée, 1.14

CARPETTES en velours Wilton,  
sans couture, dessins et couleurs  
de genre oriental. Dimensions—  
2 1/2 x 3. Régulier 32.50 pour 25.50

3 x 4. Régulier 41.75 pour 39.50

3 1/2 x 4. Régulier 48.50 pour 44.50

9 x 12. Rég. 54.50 pour 49.50

10 1/2 x 12. Rég. 73.00 pour 68.50

10 1/2 x 12 1/2. Rég. 83.00 pour 75.00

12 x 15. Rég. 129.00 pour 125.00

Au rez-de-chaussée.

## CHAUSSURES POUR HOMMES

BOTTINES DE TRAVAIL, pour hommes,  
cuir solide noir ou tan,  
genre Blucher, semelle  
à clous très épaisse, à  
l'épreuve de l'eau. Valeur  
régulière 6.00 pour... 4.49

BOTTINES POUR GARCONNETS, genre  
bottonné ou lacé, en  
veau ou cuir verni;  
pointures 11 à 13. Valeur  
régulière 5.50 pour... 2.96

Au rez-de-chaussée.



Très spécial

250 verges de Velours Corduroy  
blanc, cordé moyen et fin,  
garanti pour ne pas s'épiler;  
parfaite qualité lavable. Valeur  
régulière 1.50, pour  
mardi... 98

DRAP VELOURS pour manteaux,  
54 pouces de largeur, en  
vin et taupe; les deux teintes  
les plus en demande pour l'automne  
et l'hiver pour manteaux  
et costumes. Valeur régulière  
de 8.50 pour... 6.95

Au rez-de-chaussée.

## CIGARES

50 cigares Van-Horne. Régulier 4.50. Mardi, la boîte... 3.69

Au rez-de-chaussée.

## RAYON DES MEUBLES

Ameublement de salle à manger, style Jacobite, en chêne solide, comprenant un grand buffet, un cabinet d'argenterie, une table à rallonge, dessus 48", un fauteuil et 5 chaises. Spécial \$7.85

Ameublement de salle à manger, style Colonial, fini acajou brillant, comprenant un grand buffet, un cabinet à argenterie, une table à rallonge, un fauteuil et 5 chaises. Spécial... 119.00

LITS COMPLETS, émaillés blanc comme illustration, garnitures de cuivre, sommiers bout en fer, avec supports au centre, matelas Santé Dupuis. Toutes grandeurs. Le lit complet... 13.15

Chiffonniers désassortis, en chêne Impérial, fini doré, avec miroir biseauté anglais. Spécial... 16.75

Bureaux désassortis, en chêne Impérial, fini doré, avec miroir biseauté anglais. Spécial... 17.85

Bureaux et chiffonniers désassortis, en chêne solide, fini fumé, avec miroir anglais biseauté. Spécial, chacun... 23.85

Au deuxième.

**Dupuis Frères**

LE MAGASIN DU PEUPLE

447-449 Rue Ste-Catherine Est, entre St-Anthony et St-Christophe.

J. H. Dupuis, Président. Eug. Dupuis, Vice-Président. A. J. Dupuis, Directeur-Général.